



RAPPORT D'ACTIVITES du CNDH ROMEUROPE

Période du 1er janvier au 31 décembre 2012

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

c/o FNASAT Gens du voyage – 59, rue de l'Ourcq – 75019 PARIS

01-40-35-00-04 / 06-35-52-85-46

www.romeurope.org

SOMMAIRE

I / Présentation du Collectif	1
I-1 Historique	1
I-2 Objectif	1
I-3 Missions	1
I-4 Destinataires des actions du Collectif	2
I-5 Secteurs et principales d'activités	2
I-6 Les membres.....	3
I-7 Fonctionnement.....	3
I-8 Le comité technique du CNDH Romeurope	4
I-9 La Coordination	4
I-10 L'association de gestion du CNDH Romeurope	5
I-11 Le CNDH Romeurope en régions	5
II/ Actions nationales.....	5
II- 1 Composition du Collectif en 2012	5
II-2 Animation du réseau et communication interne et externe.....	7
o II-2-1 Diffusion et mutualisation de l'information	7
o II-2-2 Organisation des rencontres	9
o II-2-3 Les Rapports annuels	10
II-3 Appui technique.....	11
o II –3–1 Mutualisation et capitalisation des compétences et expériences	11
o II-3-2 Observatoire, veille juridique, alerte	11
o II-3-3 Plaidoyer	12
II- 4 La communication externe du Collectif Romeurope.....	15
o II-4-1 Les communiqués de presse	15
o II-4-2 Conférence de presse.....	16
o II-4-3 Relation avec les médias	16
o II-4-4 Participation à des manifestations publiques.....	16
o II-4-5 Actions de sensibilisation des différents publics	16
o II-3-7 Les actions réalisées au sein du Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation - CDERE	18
III/ Actions régionales	18
III-1 Présentation	19
III-2 Le Collectif Romeurope Ile de France.....	19
IV/ Projets et Financements.....	20
IV-1 Subventions privés.....	20
IV-2 Subventions publiques	20
IV- 3 Dons et ventes de produits.....	21
V / Réseau partenaires	21
ANNEXES	25
Les membres du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope.....	25
Le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation – CDERE	32
Rapport du CNDH Romeurope 2010-2011	34
Formation a destination des membres du collectif romeurope ile-de-france et de ses partenaires	36
Rencontre nationale du CNDH Romeurope	38

I / Présentation du Collectif

I-1 Historique

Le CNDH Romeurope a été créé en octobre 2000, à Paris, à l'issue du colloque « Roms, Sintés, Kalés, Tsiganes en Europe. Promouvoir la santé et les droits d'une minorité en détresse », qui présentait les résultats alarmants d'une recherche-action pour la promotion de la santé, menée à l'initiative de Médecins du Monde par le réseau Romeurope dans six pays de l'Union européenne dont la France. Ces travaux concluaient aux liens essentiels entre le respect des droits fondamentaux et les graves problèmes de santé rencontrés par les populations roms en situation de grande pauvreté. Les associations présentes à cette initiative ont décidé de fonder ce Collectif pour agir de manière coordonnée sur ce sujet à partir de leur champ propre de compétence, humanitaire ou de défense des droits.

I-2 Objectif

Le Collectif National Droit de l'Homme Romeurope rassemble plusieurs organisations de défense des droits ainsi que de nombreux comités de soutien locaux¹. Il a pour objectif de défendre les droits fondamentaux des ressortissants d'Europe centrale ou des Balkans en situation de grande précarité vivant ou séjournant en France et de favoriser leur inscription dans le droit commun. En s'appuyant sur l'échange et la confrontation des expériences, le CNDH Romeurope mène des luttes collectives contre toutes les formes de discrimination ainsi que les pratiques abusives perpétrées à l'encontre de ces personnes.

I-3 Missions

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope constitue :

a/ Un observatoire du respect des droits fondamentaux pour les Roms originaires d'Europe de l'Est et des Balkans vivant ou résidant en France en situation de grande pauvreté :

- Il publie à ce sujet un rapport annuel, diffusé en France et en Europe ;
- Il développe une veille juridique au niveau du droit national et communautaire ;
- Il capitalise les situations vécues et les expériences menées localement, qui sont à la base des actions du collectif national : réunions publiques, communiqués de presse, actions de plaidoyer (plaintes, lettres ouverte, etc).

b/ Une plateforme d'échange et de confrontation des expériences pour les citoyens et acteurs associatifs. Il organise l'échange d'informations et d'expériences locales, la mutualisation des compétences, l'élaboration d'outils sur les différentes thématiques : séjour, santé, travail, scolarisation, habitat...

c/ Une structure militante qui a vocation à : informer et interpeller les responsables politiques et institutionnels à l'échelle nationale et européenne sur la question du non-respect des droits des habitants des squats et bidonvilles ; faire connaître aux citoyens français la réalité de la situation de ces personnes ; mener des luttes pour la défense de leurs droits, sans mesures spécifiques mais en application du droit commun.

Enfin, le CNDH Romeurope porte des projets spécifiques (voir § IV), à l'échelle nationale et régionale (Ile-de-France).

¹ www.romeurope.org

I-4 Destinataires des actions du Collectif

Historiquement le CNDH Romeurope a été créé en octobre 2000 pour aider les Roms migrants à accéder aux droits fondamentaux. Devant le discours récurrent des pouvoirs publics, visant à désigner cette population comme à l'origine de problèmes spécifiques, notamment en termes de délinquance et notamment pour les mineurs, le CNDH Romeurope réaffirme sa position qui est de défendre leur accès au droit commun

- Les Roms originaires de l'Europe de l'Est et des Balkans séjournant ou résidant en France appelés communément « Roms migrants » sont acteurs de leur destin et ce droit essentiel se doit de leur être pleinement reconnu.
- Comme ressortissants européens, citoyens roumains ou bulgares, demandeurs d'asile ou sans papiers, comme sans abri, demandeurs d'emploi ou malades, comme enfants d'âge scolaire, parents en situation précaire ou mineurs isolés, ils bénéficient de droits et libertés inaliénables à respecter comme pour tout autre individu présent en France.
- Il n'est pas de problèmes spécifiques « roms » qui mériteraient des dispositions dérogatoires ou mesures particulières, le droit commun doit demeurer la règle. Ceux qui parviennent à trouver un emploi, à accéder à un logement, à avoir leurs enfants scolarisés se fondent dans le paysage comme les autres migrants.
- Les spécificités sont celles créées par les représentants de l'Etat lorsqu'ils les désignent comme intrinsèquement mafieux et délinquants, lorsqu'ils ciblent les bidonvilles où vivent des familles roms pour distribuer massivement des OQTF², en utilisant l'insuffisance de ressources comme motif d'irrégularité de séjour, lorsqu'ils créent des mesures de retour humanitaire dont les statistiques prouvent qu'elles sont prises à l'encontre principalement des Roms...
- Il y a cependant une culture et une mémoire rom d'autant mieux maîtrisée et perpétuée que les Roms ne sont pas empêchés de l'exprimer et que leur histoire ne leur est pas déniée.

La République française ne reconnaissant pas les minorités il n'y a jamais eu de recensement ni d'étude spécifique. **Selon les associations et les comités de soutien, le nombre de personnes d'origine étrangère en situation de grande pauvreté se reconnaissant comme Roms seraient entre 15 000 et 20 000, chiffre jamais démenti et repris par le gouvernement.**

Les principaux lieux d'installation sont l'Île-de-France (entre 4000 et 6000 personnes, dont environ 3000 sont installées en Seine-Saint-Denis), les Bouches-du Rhône (environ 2000 personnes dont 70% installées à Marseille), l'agglomération lyonnaise (environ 2000), la métropole lilloise (environ 2000), l'agglomération nantaise (environ 800 personnes) et la ville de Bordeaux (environ 500 personnes).

Il s'agit d'une migration familiale, les groupes comprenant généralement entre 30 et 50% d'enfants et 25 à 30% de femmes qui viennent rejoindre quelques membres de leur famille déjà installés dans un lieu alors qu'une autre partie de la famille est restée au pays. Les raisons de la migration sont principalement économiques, ils viennent pour travailler, mais il s'agit aussi de fuir les discriminations parfois très violentes dont ils sont victimes dans leur pays.

I-5 Secteurs et principales d'activités

Le CNDH Romeurope intervient dans les domaines suivants :

- Séjour
- Travail
- Habitat
- Education
- Santé

² Obligation à quitter le territoire français

- Protection sociale

Dans chacun de ces domaines les principes qui guident les actions de Romeurope sont les suivants :

Séjour : Accès effectif à la libre circulation dans l'Union européenne de l'ensemble des citoyens roumains et bulgares, dont les Roms, ce qui implique la levée immédiate des mesures transitoires qui, en limitant l'accès au travail, limitent de facto le droit au séjour. Arrêt des distributions collectives des mesures d'éloignement, abandon du critère de charge déraisonnable comme motif d'OQTF. Application stricte du droit communautaire dans la notion de menace à l'ordre public comme motif d'éloignement du territoire. Examen individuel et approfondi des demandes d'asile des personnes appartenant à la communauté rom tenant compte de leur situation spécifique dans leurs pays d'origine. Arrêt des pratiques abusives des préfectures dans les démarches pour l'accès à un titre de séjour.

Travail : Levée immédiate des mesures transitoires restreignant l'accès au travail salarié des citoyens roumains et bulgares. Arrêt des pratiques discriminantes des préfectures dans l'accès à l'auto-entreprise ou la micro-entreprise.

Habitat : Le droit à un habitat digne pour tous est sans cesse rappelé. Pour les citoyens européens en situation de grande pauvreté contraints à vivre dans des squats et bidonvilles, qualifiés de campements illicites par les pouvoirs publics, l'exercice de ce droit commence par l'arrêt de toute expulsion sans proposition d'hébergement ou logement adaptée à chaque situation individuelle. Le caractère inconditionnel du droit à l'hébergement rendu opposable par la loi DALO doit être effectif. Par ailleurs, tout lieu de vie doit, en application de la résolution de l'ONU de juillet 2010, bénéficier d'un accès à l'eau potable et à des mesures basales d'assainissement

Education : Le CNDH Romeurope demande accès effectif à la scolarisation dès l'âge de 3 ans des enfants vivant en squats et bidonvilles et rappelle que la principale cause de non scolarisation ou déscolarisation est l'expulsion incessante des lieux de vie. C'est pour cela qu'en septembre 2009 il a initié la création du **Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation (CDERE)**. En 2012, la coordination du CNDH Romeurope en a assuré la coordination et secrétariat, en lien avec l'association Hors la Rue.

Santé : Le droit à la protection de la santé dépend évidemment des autres droits précités, droits au travail, à un habitat digne, à une protection sociale. Etant donné les conditions de vie contraintes pour ces habitants de squats et bidonvilles, les mesures de protection de la santé doivent comprendre une adaptation des structures de santé publique à cette situation comprenant en particulier le recrutement de médiateurs sanitaires et a minima un interprétariat professionnel lors de toute consultation.

Protection sociale : Toutes les personnes en situation de pauvreté et particulièrement les ressortissants européens devraient avoir droit à la Couverture Maladie Universelle (CMU) et aux prestations familiales. Dès maintenant la taxe Aide Médicale d'Etat (AME) doit être supprimée

Aucune de ces mesures n'est spécifique. Toutes s'inscrivent dans le droit commun.

I-6 Les membres

Le CNDH Romeurope est composé d'associations nationales, locales et de comités ou collectifs de soutien. Tous ses membres agissent directement ou soutiennent des organisations impliquées localement dans des actions concrètes de soutien et de défense des droits auprès de Roms migrants en situation de grande pauvreté en France. Si certains membres sont impliqués dans la gestion de dispositifs opérationnels, ils ne le font pas au titre de Romeurope. Le Collectif peut décider d'associer ponctuellement à ses actions ou communications toute personne physique ou morale non membre.

I-7 Fonctionnement

Afin de rendre efficace le fonctionnement du Collectif les membres se sont dotés de certaines règles de fonctionnement. Ci-dessous les principales :

- Une validation des documents publics est demandée à chaque membre sous un délai déterminé (48h le plus souvent dans le cas des communiqués). L'absence de réponse tient lieu d'approbation.
- Chaque membre désigne un ou plusieurs interlocuteurs qualifiés pour engager la structure ou le comité qu'il représente au sein du Collectif Romeurope.
- Les membres qui ne souhaitent pas être associés à une action ou un communiqué peuvent demander expressément à être retirés ponctuellement de la liste des membres de Romeurope.
- Aucune association ou comité membre ne peut engager le Collectif lors d'une action ou d'une communication qui lui est propre sans l'agrément de tous les autres membres.

I-8 Le comité technique du CNDH Romeurope

Un Comité technique propose les lignes stratégiques qui constituent le fondement des actions menées par le CNDH Romeurope et les soumet pour validation aux membres du Collectif. Sur la base de l'analyse des situations et des besoins constatés au niveau national et local, il rédige avec la coordinatrice le rapport annuel sur la situation des Roms en France, anime le site internet, impulse des actions à mener au nom du Collectif national (interpellations des pouvoirs publics et élus, communiqué de presse, rédaction d'outils pratiques,...), organise les rencontres nationales du Collectif et les liens avec les organismes et réseaux engagés en France et en Europe dans la défense des droits des populations roms. Le Comité technique est composé des membres de l'association de gestion du CNDH Romeurope, d'au moins un représentant de la FNASAT et de toute personne volontaire issue des membres du Collectif Romeurope.

Composition du Comité Technique en décembre 2012 :

(par ordre alphabétique)

Jean-François CORTY (MdM)
Laurent EL GHOZI (ASAV / FNASAT-Gens du Voyage)
Michel FEVRE (Romeurope 94)
Catherine FRAPARD (MdM)
Alexandre LE CLEVE (Hors la Rue)
Olivier LEGROS (Urba-Rom, Tours)
Stéphane LEVEQUE (FNASAT-Gens du voyage)
Yves LORIETTE (MRAP)
Aline POUPEL (Romeurope 94)
Pascale QUIVY (CCFD-Terre Solidaire)
Joseph RUSTICO (ASAV)
Claire SABAH (Secours Catholique)
Malik SALEMKOUR (LDH)

Coordinatrice: Marilisa Fantacci/Lola Schulmann

I-9 La Coordination

- La coordinatrice a pour mission d'apporter un appui technique aux acteurs du collectif Romeurope, dans l'objectif de favoriser l'émergence d'initiatives concertées pour l'accès au droit commun pour les

populations roms en situation de grande pauvreté et d'animer le réseau. Elle n'a pas vocation à définir ou à piloter les actions des membres du Collectif. Elle est permanente salariée, placée sous la responsabilité administrative de la FNASAT-Gens du voyage et mise à disposition du CNDH Romeurope par une convention spécifique.

- La coordinatrice prépare les ordres du jour du comité technique auquel elle participe et rend compte de son activité.
- Elle peut représenter le Collectif auprès de différentes institutions à la demande du comité technique

I-10 L'association de gestion du CNDH Romeurope

Crée en 2007, l'association de gestion du CNDH Romeurope a pour seul but d'assurer la gestion matérielle et financière du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope.

I-11 Le CNDH Romeurope en régions

Au niveau local les comités et associations membres mettent en place un accompagnement des Roms migrants vers les dispositifs de droit commun sur la base de leurs besoins.

A l'échelle départementale, le fonctionnement en réseau initié par Romeurope a permis l'émergence de coordinations départementales qui ont pris différentes formes. Souvent, dans chaque comité on retrouve la composition du Collectif national avec la présence des bénévoles ou salariés des différents organismes membres du Collectif.

Le travail au quotidien des comités et collectifs locaux se base sur la proximité avec les familles présentes sur les bidonvilles et squats, qui participent de manière effective aux échanges. Les actions qui s'ensuivent peuvent être d'ordre humanitaire : se soigner, se nourrir, s'habiller, s'abriter... ,ou d'accompagnement vers les dispositifs de droit commun (accès aux différents services de l'administration française dans tous les domaines cités : services de santé, de l'éducation nationale, de l'emploi et de l'habitat) mais aussi de défense du droit contre les abus de l'administration et les actes de discriminations (défense en justice contre les évacuations illégales de terrains, défense en justice contre les expulsions illégales du territoire, recours en justice devant les différentes instances judiciaires compétentes dans les différents domaines).

I-11-1 Le collectif Romeurope Ile-de-France

La mobilisation au niveau de l'Ile-de-France s'est structurée à travers des actions menées au nom des membres franciliens du collectif, rassemblés en **Collectif Romeurope Ile-de-France**³.

II/ Actions nationales

II- 1 Composition du Collectif en 2012

Au niveau national le collectif comptait en fin 2012, 26 associations (à caractère national et local) et 11 comités ou collectifs de soutien locaux. En 2012 une nouvelle association a rejoint le collectif, l'association Première Urgence – Aide Médicale Internationale ainsi que le Collectif de soutien aux familles Roms de Noisy le Grand.

Les membres actuels du collectif sont les suivants :
ABCR (Association Biterroise Contre le Racisme) –

³ Voir plus bas § III-3-1 pour une description de ce Collectif.

ALPIL (Action pour l'insertion sociale par le logement) –
AMPIL (Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement) –
ASAV (Association pour l'accueil des voyageurs) –
ASET (Aide à la scolarisation des enfants tsiganes) –
ASEFRR (Association de Solidarité avec les Familles Roumaines) –
CIMADE (Comité intermouvements auprès des évacués) –
CLASSES (Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squat) –
CCFD –Terre Solidaire (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) –
FNASAT-Gens du voyage –
Habitat et Cité -
Hors la Rue –
LDH (Ligue des Droits de l'Homme) –
MDM (Médecins du Monde) –
MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) –
Mouvement catholique des gens du voyage –
PU-AMI (Première Urgence- Aide Médicale Internationale) -
ROMAQUITAINE –
Rencontres tsiganes –
RomActions –
Réseau de solidarité avec les Roms de St Etienne –
Romeurope Val-de-Marne –
Secours catholique (Caritas France) –
SICHEM (Service de Coopération Humanitaire pour les Etrangers et les Migrants) –
Une famille un toit 44 –
URAVIF (Union régionale des associations pour la promotion et la reconnaissance des droits des tsiganes et des Gens du voyage de l'Île de France)

Et :

Comités de soutien de Montreuil, le collectif Romyvelines, le Collectif 92 Sud, le Collectif Romeurope Nantes, le Collectif de soutien aux familles roms de l'agglomération orléanaise, le Collectif Roms des associations de l'agglomération lyonnaise, le Collectif de soutien aux familles roms de Roumanie, le Collectif des sans-papiers de Melun, le Collectif solidarité Roms de Lille Métropole, le Collectif Solidarité Roms de Toulouse, Collectif de soutien aux familles Roms de Noisy le Grand.

Les membres du Collectif sont présents dans 12 régions et 24 départements

- **[Alsace](#)**

[Bas-Rhin](#)

- **[Aquitaine](#)**

[Gironde](#)

- **[Bourgogne](#)**

[Côte d'Or](#)

- **[Centre](#)**

[Indre et Loire](#)

[Loiret](#)

- **[Île-de-France](#)**

[Paris](#)

[Seine et Marne](#)

[Yvelines](#)

[Essonne](#)

[Hauts de Seine](#)

[Seine Saint Denis](#)
[Val de Marne](#)
[Val d'Oise](#)

- [Languedoc-Roussillon](#)

[Hérault](#)

- [Lorraine](#)

[Meurthe et Moselle](#)

- [Midi-Pyrénées](#)

[Haute Garonne](#)

- [Nord-Pas-de-Calais](#)

[Nord](#)

[Pas de Calais](#)

- [Pays de la Loire](#)

[Loire Atlantique](#)

- [Provence-Alpes-Côte-D'azur](#)

[Alpes Maritimes](#)

[Bouches du Rhône](#)

[Var](#)

- [Rhône-Alpes](#)

[Haute Savoie](#)

[Isère](#)

[Loire](#)

[Rhône](#)

[II-2 Animation du réseau et communication interne et externe](#)

○ *II-2-1 Diffusion et mutualisation de l'information*

En moyenne, près de 700 personnes ont participé en 2012 aux échanges du réseau Romeurope sur l'année à travers : les réunions organisées par le Collectif au niveau national et régional, les listes de diffusion d'information par mail (nationales et régionales), le site internet, la revue de presse, les événements et manifestations organisées par le Collectif. Ces personnes peuvent être membres d'associations ou de comités de soutien ou simplement des citoyens engagés qui agissent pour le respect des droits fondamentaux de tout être humain, contre les discriminations et pour l'accès aux droits.

II-2-1-1 Les listes de diffusions

Il existe quatre listes de diffusion au sein du Collectif en fonction de la qualité de membres et selon l'appartenance géographique.

- La liste des membres officiels du collectif au niveau national : liste « **membres** ». Cette liste, qui met en relation directe les membres du collectif au niveau national, permet de rendre le collectif plus opérationnel. Elle est utilisée pour échanger sur des sujets spécifiques parmi les membres, diffuser les comptes-rendus des différentes réunions et d'autres documents

internes au collectif destinés à une diffusion restreinte. Par exemple, les communiqués de presse du Collectif circulent sur cette liste pour obtenir la validation de tous les membres. En décembre 2012 cette liste compte 118 membres.

- La liste regroupant les membres, partenaires et sympathisants au niveau national : liste « **infos.romeurope** ». Cette liste sert à diffuser une information générale et pertinente sur la situation des Roms en France et en Europe. Au travers de cette liste sont diffusées des informations concernant la législation nationale et européenne, des projets locaux, nationaux et européens concernant les Roms, des rapports et des articles scientifiques sur le sujet, l'actualité sur les Roms migrants, des événements (colloques, expositions, événements culturels, autres) etc... En décembre 2012 cette liste compte 287 membres.
- La liste des membres officiels du Collectif Romeurope Ile de France : liste « **membres.idf** ». Cette liste a la même utilisation que celle de membres au niveau national mais les sujets sur lesquels se font les échanges concernent l'Ile de France. Cette région rassemble à elle seule entre un tiers et la moitié des Roms migrants présents en France. Les situations que l'on observe sont ainsi spécifiques en termes de nombre et de typologie. En décembre 2012 cette liste compte 117 membres.
- La liste regroupant les membres, les partenaires et les sympathisants en Ile de France : liste « **infos.idf** ». Cette liste a le même objectif que celle au niveau national mais les sujets concernent exclusivement l'Ile de France. En décembre 2012 cette liste compte 170 membres.

II-2-1-2 Le site internet : www.romeurope.org

Le site internet est un moyen fondamental pour informer à la fois le grand public mais également pour diffuser l'information et l'animation du réseau.

Sur la page d'accueil les informations les plus récentes sont publiées sur la situation des ressortissants pour la grande majorité européens vivant en situation de très grande précarité au niveau national et européen, ainsi que toute information, même de niveau local, ayant un caractère d'urgence ou une importance particulière. A partir de cette page il est possible d'accéder à des informations spécifiques, classées par thème ou par échelle (nationale, locale, européenne) par le biais d'un menu contenant les différentes sous-rubriques.

⇒ L'espace membres

En 2012 a été finalisé un « espace membres », non accessible au public, sa restructuration a commencé pour répondre aux besoins d'information interne des membres. Cet espace contient les sous-rubriques suivantes :

- Les comptes-rendus des réunions nationales,
- Les comptes-rendus des réunions Ile de France ;
- Le matériel des formations mises en place ;
- Agenda des événements
- Scolarisation
- DIHAL : il s'agit des documents de travail liés à la mise en place de la mission du Préfet Alain Régnier suite à la publication de la circulaire du 26 août 2012 : le Vade Mecum, comptes rendus des réunions et groupes de travail, liste des correspondants au sein des Préfectures.

⇒ Le Forum

Au sein de l'espace membre un forum accessible aux membres a été instauré. Il s'agit ici de permettre un échange d'informations sur différentes thématiques pour les membres du Collectif. Sept rubriques ont ainsi été créées :

- Scolarisation

- Relation avec les élus
- Suivi des expulsions du territoire
- Suivi des évacuations des lieux de vie
- Modèles de recours
- Actualité juridique
- FAQ

Ce découpage thématique pourra par la suite être ajusté selon les besoins des membres et des sujets abordés au sein du forum.

Cet espace a pour but de mettre en lien les militants présents sur le terrain partout en France afin qu'ils puissent échanger, discuter sur les événements et difficultés auxquels ils sont confrontés. Il a pour objectif de répondre à la demande des membres d'être plus en relation afin de ne pas se sentir isolé et de trouver des réponses à des questions.

La fréquentation du site internet a considérablement augmenté cette année. Le jour où la Collectif a été reçu à Matignon par le Premier Ministre – le 22 août 2012 -, nous avons enregistré un record de 768 visites sur le site internet. Depuis, le nombre de visiteurs est en moyenne de 100 par jour.

Le site internet du Collectif est ainsi un vecteur indispensable pour diffuser des informations, des communiqués de presse et outils à destination du public large.

II- 2-1-3 La revue de presse⁴

Adressée à la fois aux membres du Collectif et au grand public ainsi qu'à la presse via le site internet, la revue de presse est réalisée par le Collectif grâce à un engagement bénévole.

La finalité est celle de fournir aux membres, partenaires comme aux visiteurs occasionnels du site (ex : les journalistes) une sélection des articles de la presse écrite et web concernant la situation des Roms migrants en France, les débats sur différents sujets, le positionnement du gouvernement ainsi que celui de l'Union européenne et d'autres Etats membres de l'UE. On y retrouve des informations au niveau international aussi bien que très local. Cette revue de presse n'est évidemment pas exhaustive, elle est notamment basée sur des articles transmis par nos membres et partenaires.

Pour l'année 2012 cette action a été assurée par une journaliste/bénévole à une cadence mensuelle.

o II-2-2 La Rencontre Nationale

En 2012, une rencontre nationale a été organisée les 16 et 17 novembre à Marseille. Le choix de Marseille comme lieu de la rencontre est en lien avec une actualité particulièrement difficile dans la région suite à de nombreuses évacuations, des violences de la part de riverains et d'élus contre les personnes vivant dans des bidonvilles. Il s'agissait à la fois de faire la lumière sur les difficultés des associations sur place et d'apporter le soutien de l'ensemble des membres du Collectif au travail mené par les associations.

Les sujets abordés lors de cette réunion ont été définis en amont à travers des échanges avec les membres et principalement les collectifs et associations basés à Marseille.

L'objectif est principalement de confronter les témoignages sur des expériences réussies ou non localement. Cette réunion nationale a aussi été l'occasion de redéfinir et discuter le positionnement du Collectif sur certains sujets et prendre des décisions sur les actions à mener ainsi que sur les interventions prioritaires à mettre en place pour les mois à venir. Des Roms ont participé à cette rencontre nationale.

⁴ <http://www.romeurope.org/spip.php?rubrique215>

Cette rencontre nationale à Marseille a été principalement l'occasion de faire le bilan d'un été encore malheureusement rythmé par de nombreuses évacuations. Il s'agissait de faire un tour d'horizon des situations locales et de la mise en œuvre ou non de la circulaire interministérielle du 26 août 2012.

Près d'une centaine de personnes était présente à cette rencontre nationale représentant la quasi-totalité des associations et collectifs présents sur le territoire.

Cette réunion nationale a permis de réfléchir au rôle du CNDH Romeurope. Un compte rendu ainsi qu'une synthèse ont été rédigés.

Un communiqué de presse a été diffusé à la suite de la rencontre nationale, le 23 novembre 2012 : « *Bidonvilles, campements précaires et squats sans alternatives dignes et durables : la situation s'aggrave en France* »⁵.

II-2-2-1 Participation des Roms au réseau

La participation des Roms à la vie du réseau est un principe fondamental du Collectif. Cette participation peut être toutefois difficile du fait des conditions de vie des intéressés qui les obligent à donner priorité à leurs préoccupations quotidiennes. Les membres du Collectif les accompagnent au quotidien dans leurs démarches pour l'accès aux dispositifs de droit commun et dans la défense de leurs droits. Leur participation à la prise de décisions est constante au niveau des collectifs et comités locaux.

o II-2-3 Les Rapports annuels

- Le Rapport politique

En février 2012, le Collectif a publié son rapport politique, « *Les Roms, boucs-émissaires d'une politique sécuritaire qui cible les migrants et les pauvres* ».

Chaque année le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope dénonce la stigmatisation et les discriminations dont sont victimes les quelques 20 000 Roms vivant ou séjournant en France en situation de grande précarité, mais les positions prises publiquement en cet été 2010 par le chef de l'Etat, relayé par divers ministres et responsables politiques, officialisaient une inacceptable ethnicisation des choix politiques dans un non moins inacceptable amalgame Roms/Gens du voyage. Dans un contexte d'exacerbations des questions sécuritaires et d'immigration, un bouc-émissaire était créé, les Roms et particulièrement ceux originaires de Roumanie, étaient désignés comme délinquants et asociaux, prêts à envahir la France pour bénéficier d'avantages sociaux auxquels ils n'ont pas accès ! Ce discours politique aux accents xénophobes a attiré l'attention des médias, de la société civile et même des institutions européennes et internationales qui ont dénoncé l'attitude du gouvernement français.

Ce rapport politique a été publié en 200 exemplaires, et mis en ligne sur le site internet⁶. Une synthèse a été rédigée (voir annexe) et traduite en roumain et bulgare. L'ensemble du rapport a été traduit en anglais⁷.

- Le Rapport d'Observatoire

Le Rapport d'observatoire sur la situation des Roms migrants n'a pas pu être réalisé en 2012. En effet, l'actualité de l'année 2012 rythmée encore une fois par de nombreuses évacuations a imposé des nouvelles priorités au Collectif et en particulier la nécessité de mettre en place des actions de plaidoyer envers le nouveau gouvernement en place depuis mai 2012 (voir le chapitre concernant le

⁵ http://www.romeurope.org/IMG/pdf/CP_Romeurope_23-11-12.pdf

⁶ http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Rapport_2010-2011_CNDH_Romeurope_16-02-12.pdf

⁷ http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Report_2010-2011_CNDH_Romeurope_EN16-03-2012.pdf

plaidoyer du Collectif Romeurope ci-dessous. Cette même actualité ainsi que les changements au niveau législatif et réglementaire sur le sujet (circulaire du 26 août 2012) et la mise en place des nouveaux dispositifs (DIHAL) a demandé un effort renouvelé d'observation et suivi de la part du Collectif. Cet effort sera formalisé dans un rapport sur l'année 2012 qui sera publié au plus tard en juin 2013.

II-3 Appui technique

o II-3-1 Mutualisation et capitalisation des compétences et expériences

Afin de renforcer le soutien technique des membres du Collectif, plusieurs outils sont élaborés et mis en ligne sur le site internet. Tous ces outils - fiches pratiques, guides, notes, recueil de jurisprudence, sessions de formation - ont pour but de renforcer les connaissances et des capacités des membres, afin que leurs actions soient les plus pertinentes et efficaces par rapport aux besoins exprimés par les personnes qu'ils accompagnent.

Au cours de l'année 2012 un recueil de jurisprudences sur les occupants sans droits ni titres (très prochainement en ligne sur le site) a été rédigé.

Le réseau d'avocats continue d'être via la liste de diffusion un acteur important pour le Collectif. Ce réseau s'est constitué à partir d'avril 2011 grâce aux sollicitations du Collectif et à l'engagement du GISTI. Il se compose actuellement d'une vingtaine d'avocats et juristes spécialistes en grande partie en droit des étrangers. Il s'est doté d'une liste email pour faciliter les échanges : européens.pauvre@rezo.fr. La coordinatrice ainsi que quelques membres du CT de Romeurope sont inscrits sur cette liste. Lorsque le collectif Ile de France sollicite l'intervention d'un avocat, la coordinatrice transfère l'alerte sur la liste du réseau d'avocats qui ne tardent pas à répondre dans les plus brefs délais. Les échanges email permettent aux avocats de diffuser des informations importantes sur les décisions des tribunaux, sur les stratégies de plaidoyer et sur les actualités législatives pouvant avoir un impact, positif ou négatif, sur le travail de soutien de ce public en situation de très grande précarité. D'abord composé d'avocats œuvrant sur l'Ile de France, le réseau s'ouvre petit à petit via les échanges email, à des avocats d'autres villes de France. Cet élargissement renforce les échanges surtout en matière de diffusion des avancées jurisprudentielles. Cette année, lors d'une réunion du Collectif Ile de France une avocate de ce réseau est venue le présenter devant les militants de la région.

o II-3-2 Observatoire, veille juridique, alerte

Grâce à sa composition plurielle d'associations à dimension locale ou nationale et de comités et collectifs locaux, le Collectif dispose d'informations privilégiées sur la situation des Roms en France d'un point de vue tant géographique que thématique. Le CNDH Romeurope est reconnu depuis sa création en tant qu'observatoire sur le respect des droits fondamentaux pour les Roms migrants, vivant ou résidant en France.

Sur la base des informations collectées par ses membres, le collectif dénonce les abus et les discriminations dont sont victimes les Roms migrants vivant en France en squats et bidonvilles dans des situations d'extrême précarité.

En tant qu'« observatoire » en 2012 le Collectif a réalisé une veille juridique au niveau national et européen. La coordination en collaboration avec des organismes et des personnes ressources, collecte, analyse et diffuse – prioritairement aux membres - toute modification des lois censées avoir

un impact sur le quotidien et les droits des Roms migrants en France. Toutes les sources de droit sont récoltées : les circulaires, les règlements des administrations, les projets de loi nationaux et les directives européennes.

La veille s'étend aussi à la jurisprudence au niveau national et européen. Les décisions des tribunaux administratifs, des TGI et du Conseil d'Etat, de la Cour constitutionnelle ainsi que de la Cour de justice européenne et de la Cour européenne des droits de l'Homme ont été recherchées, collectées et diffusées vers les membres.

Dans ce cadre a été élaboré et diffusé le recueil de décisions sur les occupants sans droits ni titres.

Une base de données via le logiciel Access a été mise en place afin de centraliser l'ensemble des jurisprudences et de les répertorier via des mots clés. Une barre de recherche permet de sélectionner la thématique ou de faire une recherche par dates/juridictions...

En sa qualité d'Observatoire, le Collectif durant l'année 2012 a mis en place plusieurs outils pour collecter les informations concernant la mise en œuvre de la circulaire interministérielle du 26 août 2012. Plusieurs informations ont ainsi été centralisées telles que les évacuations de terrain (conditions de l'évacuation, proposition ou non de solution d'hébergement ou de relogement), les réunions de concertation en préfectures, la mise en place d'un diagnostic et les conditions de cette mise en place, les expulsions du territoire... Un recensement chronologique des évacuations permet ainsi d'avoir une vision globale de la mise en œuvre ou non de la circulaire du 26 août. Un tableau reprenant les différentes données a été élaboré pouvant servir à la fois à faire remonter des informations auprès du Préfet Alain Régnier et du Défenseur des droits et également pour le prochain rapport du Collectif.

o **II-3-3 Plaidoyer**

Les actions de plaidoyer constituent un des fondements de l'action du CNDH Romeurope. Par le renforcement de cette action nous avons été amenés à interpeller à de nombreuses reprises les pouvoirs publics au cours de l'année 2012.

Le Collectif a envoyé à la fois aux responsables politiques (Ministères, Partis politiques, Conseils généraux et régionaux, Députés nationaux et européens) et aux administrations une copie du rapport politique en début d'année « *Les Roms, boucs-émissaires d'une politique sécuritaire qui cible les migrants et les pauvres* ». Cette diffusion large de ce document a été un moyen très important pour faire connaître le Collectif et ses revendications.

II-3-3-1-Niveau national

1) Les élections 2012

L'année 2012 a été rythmée par une élection présidentielle suivie d'une élection législative qui ont amené un changement de majorité. Il s'agissait ainsi durant cette année d'interpeller les candidats à ces élections sur la situation des habitants des squats et bidonvilles.

Dès le 16 mars, le CNDH Romeurope a envoyé une lettre à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle leur demandant de se positionner sur différentes questions liées à la situation et aux discriminations subies par ces ressortissants européens : les mesures transitoires, le respect des droits fondamentaux, les mesures pour combattre les discriminations et les pratiques abusives⁸. Les réponses des candidats ont été mises en ligne sur le site internet du Collectif⁹. Le candidat du Parti Socialiste a répondu le 27 mars au Collectif en prenant des engagements s'il était élu¹⁰.

⁸ http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Lettre_candidats_DEF.pdf

⁹ <http://www.romeurope.org/spip.php?article1166>

¹⁰ http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Reponse_Part_Socialiste.pdf

2) Le gouvernement

Suite au changement de majorité après les élections législatives, le Collectif s'est adressé dans une lettre le 25 juin 2012 au nouveau Premier Ministre, M. Jean Marc Ayrault, afin de lui demander de mettre en place un groupe de travail interministériel sur la question des ressortissants européens vivant en bidonvilles. Le 6 juillet, le Collectif a reçu une réponse du cabinet du Premier Ministre indiquant que notre demande a été transmise au Ministre de l'Intérieur, M. Manuel Valls.

L'été qui suit est marqué par des évacuations de lieux de vie sans proposition de relogement. Le Collectif se positionne par la publication de nombreux communiqués de presse.

Le 3 août 2012, le CNDH Romeurope est reçu au Ministère de l'Intérieur par le directeur de cabinet adjoint, M. Thomas Andrieu. Lors de ce rendez-vous le Collectif a repris point par point les difficultés et obstacles auxquels sont confrontés les ressortissants roumains et bulgares en France et a rappelé sa volonté de travailler dans un contexte d'apaisement. Un compte rendu détaillé de cette rencontre a été diffusé aux membres.

Les évacuations et les prises de position publiques du Ministre de l'intérieur durant le mois d'août ont amené le Collectif à de nouveau saisir le Premier Ministre par une lettre ouverte envoyée le 14 août demandant une nouvelle fois une réunion à un niveau interministériel¹¹.

Le 22 août, le CNDH Romeurope est reçu à Matignon par le Premier Ministre, avant le comité interministériel réunissant l'ensemble des Ministres. Deux annonces ressortent de ce comité : la fin de la taxe aux employeurs (taxe OFII) et l'élargissement des métiers dits « ouverts » aux ressortissants roumains et bulgares. Le Collectif publiera un communiqué suite à ces positionnements.

Le 26 août, une circulaire interministérielle – signée par 7 Ministres – « relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites »¹² instaure un nouveau cadre de gestion coordonnée et surtout d'un volet préventif avec l'instauration de diagnostic individuel des personnes présentes sur les terrains.

Malgré ce nouveau cadre, les évacuations des lieux de vie se poursuivent en dehors des mesures présentes dans la circulaire du 26 août. Ainsi, le 5 septembre, avec la FNARS et la Fondation Abbé Pierre, le Collectif publie une nouvelle lettre ouverte au Premier Ministre sur le contenu de la circulaire et son application¹³.

Le Collectif a été sollicité par le Ministre du Travail à participer à une réunion de travail concernant l'élargissement de la liste des métiers dits « ouverts » aux ressortissants roumains et bulgares. Par une lettre adressée le 14 septembre 2012, le Collectif a décliné cette invitation en rappelant qu'une de ses principales revendications concernent la levée totale des mesures transitoires.

Le Collectif Romeurope a ainsi été un acteur majeur durant cet été 2012 en se positionnant à de nombreuses reprises publiquement (voir le chapitre recensant les communiqués de presse) et en étant un interlocuteur du nouveau gouvernement.

3) Assemblée nationale et Sénat

Le Collectif a mis en place en 2012 un fichier avec l'ensemble des contacts des députés et sénateurs à qui certains communiqués de presse ont été envoyés. Un fichier avec des contacts des députés et sénateurs sensibles à la question des Roms a été élaboré avec le détail de leur initiative (question écrite ou orale, rapports, prise de position publique...).

¹¹ <http://www.romeurope.org/IMG/pdf/CourrierRomeurope-1.pdf>

¹² http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Circulaire_interministerielle_aout_2012.pdf

¹³ http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Lettre_ouverte_CNDH_Romeurope_FNARS_FAP_05-09-12.pdf

Le Collectif a pris part à l'initiative de la sénatrice Mme Aline Archimbaud qui a déposé au Sénat une proposition de résolution concernant la levée des mesures transitoires¹⁴. Le Collectif a ainsi participé au colloque organisé par la Sénatrice le 15 octobre au Sénat. Malheureusement lors du vote de la proposition le 27 octobre une majorité de sénateurs a refusé de voter pour cette proposition de résolution.

Des membres du Collectif ont également été auditionnés dans le cadre du rapport du sénateur M. Michel Billout sur *l'Intégration des Roms : un défi pour l'Union européenne et ses Etats membres* au nom de la Commission des affaires européennes du Sénat. Le rapport a été adopté par la Commission le 6 décembre 2012.

4) M. Alain Régnier, délégué interministériel

La circulaire du 26 août 2012 nomme le préfet M. Alain Régnier, délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), responsable de la mise en œuvre de la circulaire. Une lettre de mission du Premier Ministre du 20 septembre 2012 définit le contour de sa mission. Dès le 19 septembre le CNDH Romeurope a envoyé un courrier à M. Régnier pour lui demander un rendez-vous. Le CNDH Romeurope sera reçu le 11 octobre par M. Régnier.

Depuis, le CNDH Romeurope participe activement aux différents travaux mis en place dans le cadre de la DIHAL. Deux réunions du groupe national de suivi ont été organisées, le 22 octobre 2012 et le 18 décembre 2012 rassemblant les associations et des représentations des administrations et inspections générales. Quatre groupes de travail thématiques au sein du groupe national de suivi ont été mis en place et le Collectif a participé à chacune des réunions.

- Groupe Citoyenneté et Culture : le 22 novembre 2012
- Groupe Hébergement/Logement : le 27 novembre 2012 ; 13 décembre 2012
- Groupe Accès aux droits : le 29 novembre 2012
- Groupe Anticipation et Gestion coordonnée avant les évacuations : le 3 décembre 2012

Le Collectif apporte dans ces espaces ses revendications et expériences. Dans le cadre du groupe de travail Accès aux droits, un document reprenant les recommandations du Collectif sur différentes thématiques – Santé, Scolarisation, Travail, Protection de l'enfance – a été transmis à l'équipe de M. Régnier. Le Collectif communique à M. Régnier les différentes situations et expériences sur le territoire rapportées par les membres et collectifs locaux afin de l'interpeller.

Le Collectif continuera cette participation active mais restera vigilant sur une évidente nécessité d'évaluation des dispositifs mis en œuvre. En fonction des réalités de terrain issues de sa fonction d'Observatoire national, Romeurope ne manquera pas d'exprimer, publiquement si nécessaire, ses éventuels désaccords tant sur les politiques conduites que sur les pratiques observées.

5) Le Défenseur des droits

Depuis sa création le CNDH Romeurope saisit sur différentes situations et travaille en étroite collaboration avec le Défenseur des droits – auparavant avec la Halde et les autres institutions intégrées dans le Défenseur. L'année 2012 a permis de renforcer les liens avec cette institution. En effet, la coordination du Collectif a rencontré à plusieurs reprises Mme Sophie Latraverse, Directrice du département expertise et affaires judiciaires du Défenseur des droits, afin de l'informer des situations locales, notamment suite à la publication de la circulaire interministérielle. Le Collectif transmet les informations sur la mise en œuvre de la circulaire.

Le 17 septembre 2012, le CNDH Romeurope a été reçu par M. Dominique Baudis, Défenseur des droits, afin d'échanger sur la situation après les évacuations de l'été et la circulaire. Cette entrevue a été l'occasion de refaire un tour d'horizon des différentes situations où le CNDH Romeurope avait

¹⁴ http://www.romeurope.org/IMG/pdf/PROPOSITION_DE_RESOLUTION.pdf

saisi le Défenseur – sur des questions de scolarisation, de déontologie de la sécurité, de discriminations...

Dans une lettre adressée au Premier Ministre le 4 octobre 2012, M. Dominique Baudis s'est positionné pour demander la mise en œuvre de la trêve hivernale aux squats et bidonvilles.

II-3-3-2 Niveau européen et international

Une partie très importante de l'action de plaidoyer du Collectif Romeurope cible les institutions européennes. Afin d'alerter ces dernières sur la réalité de la situation des Roms migrants - citoyens européens - vivant en France en situation de grande précarité le Collectif met en place différentes actions telles que : l'envoi des rapports établis par le réseau, la présentation de plaintes, la rédaction et diffusion de notes d'information. Ces actions ciblent en priorité : la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et l'Agence européenne des droits fondamentaux.

Le Collectif maintient des échanges réguliers avec des **députés européens**, notamment Mme Hélène Flautre, Mme Marie Christine Vergiat sur la situation en France et les différentes initiatives prises au niveau européen.

Un membre du Collectif s'est rendu le 22 mars 2012 à Bruxelles pour participer à la plateforme extraordinaire pour l'inclusion des Roms avec notamment une présentation des stratégies nationales.

Le Collectif est également en lien avec l'**Agence européenne des droits fondamentaux** – FRA. En effet, l'Agence a publié en mai 2012 une étude sur la situation des Roms dans 11 Etats membres (dont la France)¹⁵.

Suite à cet été de nouveaux contacts ont été pris avec des organisations internationales.

Le 21 septembre 2012, le Collectif a rencontré Mme Bohlen, Ambassadrice américaine à l'**OSCE** et Mme Girard du bureau affaires politiques de l'**ambassade américaine à Paris**. A l'occasion de la réunion annuelle sur la mise en œuvre de la dimension humaine du bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme à Varsovie au cours de laquelle il sera question des Roms. Afin de préparer la réunion de Varsovie Mme Bohlen souhaitait connaître la situation générale des Roms dans notre pays, et de façon plus spécifique la situation des femmes.

Le 21 septembre 2012, des représentants du **Haut-Commissariat des droits de l'homme des Nations Unies** : M. Jan Jarab représentant régional européen du Haut-Commissariat des droits de l'homme à l'ONU et Mme Dima Yared du Bureau des Nations Unies auprès du Commissariat des droits de l'homme sont venus dans les locaux du Collectif. Dans le cadre d'une mission du Haut-Commissariat en France sur la question des Roms. Cet échange très constructif a permis de créer de nouveaux liens avec cette organisation.

II- 4 La communication externe du Collectif Romeurope

Le Collectif a pour objectif de diffuser vers le grand public une information correcte et objective sur la situation vécue par les Roms migrants sur le territoire français ainsi qu'en Europe. La diffusion de l'information est un instrument fondamental pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes sur lesquels se basent les principales discriminations envers ces populations.

Au-delà des publications sur site internet et des informations diffusées sur les listes décrites plus haut, la communication externe du Collectif est assurée par la mise en œuvre des moyens suivants :

o II-4-1 Les communiqués de presse

¹⁵ http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/2099-FRA-2012-Roma-at-a-glance_EN.pdf

L'année 2012 a été marquée par de nombreuses prises de positions publiques du CNDH Romeurope réaffirmant ainsi ses revendications. Pour la plupart il s'agit d'interpellation du gouvernement mais également des réactions suite à des évènements.

- **29 juin 2012** : Communiqué CNDH Romeurope :
Romeurope demande au Premier Ministre de rompre avec le passé
http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Communique_de_presse_CNDH_Romeurope_juin_2012.pdf
- **31 juillet 2012** : Communiqué CNDH Romeurope/FNARS :
Deux ans après le discours de Grenoble : A quand le changement ?
http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Communique_de_presse_Romeurope_FNARS_31-07-2012.pdf
- **14 août 2012** : Lettre ouverte du CNDH Romeurope au Premier Ministre :
<http://www.romeurope.org/IMG/pdf/CourrierRomeurope-1.pdf>
- **23 août 2012** : Communiqué CNDH Romeurope suite réunion interministérielle
Un changement d'approche à confirmer sur le terrain, une égalité des droits toujours imparfaite
http://www.romeurope.org/IMG/pdf/CP_Romeurope_23_aout_2012.pdf
- **5 septembre 2012** : Lettre ouverte du CNDH Romeurope/FNARS/Fondation Abbé Pierre au Premier Ministre
http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Lettre_ouverte_CNDH_Romeurope_FNARS_FAP_05-09-12.pdf
- **28 septembre 2012** : Communiqué CNDH Romeurope suite évènements à Marseille
Le CNDH Romeurope, indigné par les terribles évènements survenus à Marseille, demande l'ouverture d'une enquête
http://www.romeurope.org/IMG/pdf/CP_CNDH_Romeurope_28-09-2012.pdf
- **23 novembre 2012** : Communiqué du CNDH Romeurope suite à la Rencontre nationale
Bidonvilles, campements précaires et squats sans alternatives dignes et durables : la situation s'aggrave en France
http://www.romeurope.org/IMG/pdf/CP_Romeurope_23-11-12.pdf

○ **II-4-2 Conférence de presse**

Une Conférence de presse a été organisée le 16 février 2012 à l'occasion de la sortie du rapport politique du Collectif « *Les Roms, boucs émissaires d'une politique qui cible les migrants et les pauvres* ».

○ **II-4-3 Relation avec les médias**

Le Collectif a été particulièrement sollicité par les médias cette année, notamment durant l'été où de nombreux sujets ont concernés les roms. Ainsi, des porte-paroles du Collectif sont intervenus dans divers médias (télévision, radio, journaux papiers et internet) en France ainsi qu'à l'étranger. Le fichier des contacts presse a été remis à jour et de nombreux contacts ont été pris avec des journalistes intéressés par le sujet.

○ **II-4-4 Participation à des manifestations publiques**

Les manifestations représentent à la fois un outil de plaidoyer, de communication et d'animation du réseau. Très régulièrement elles sont organisées par les collectifs locaux et diffusées sur le site internet et à travers les listes de diffusion mails.

○ **II-4-5 Actions de sensibilisation des différents publics**

II-4-4-1 Le soutien à l'organisation d'événements locaux

Le Collectif Romeurope est souvent sollicité par ses membres ainsi que par des organismes extérieurs au réseau dans le cadre de la préparation d'**événements locaux** de sensibilisation et d'information concernant la situation des Roms migrants en France. Le Collectif contribue à ces actions chaque fois que cela est possible à travers : la diffusion de l'information sur l'évènement par le biais des listes de diffusion et du site internet ; la mise à disposition de ses contacts presse ainsi que de son carnet d'adresse afin d'identifier les intervenants les plus appropriée à l'occasion ; la mise à disposition de supports d'information tels que : la brochure Romeurope et les publications du Collectif (rapports, guides, outils pratiques).

L'importance des actions d'information et de sensibilisation en direction du grand public et notamment des riverains des lieux où des familles roms sont installées a été maintes fois soulignée lors des réunions du Collectif Romeurope. Il s'agit d'informer des élus locaux, d'échanger avec la presse locale et d'élargir les réseaux de solidarité et les mobilisations existantes en associant des citoyens ou des organisations encore peu informées de la situation des familles roms en France.

A titre d'exemples, en 2012, le Collectif a participé à l'organisation de la Journée de la Solidarité par la Mairie du XIème à Paris le 10 novembre, le Collectif est intervenu dans le cadre d'un Diplôme Universitaire « Santé et Précarité » à l'Université de Lille le 18 octobre 2012.

Parmi les supports d'information que le CNDH Romeurope met à disposition des militants et associations qui souhaitent organiser des événements, on retrouve :

1. « Opre Roma ! » Une exposition photos + textes, qui peut être visualisée sur le site Internet de Romeurope : <http://www.romeurope.org/Opre-Roma.html>

Cette exposition pédagogique a été réalisée par la Ligue des droits de l'Homme, Médecins du Monde et Solidarité Laïque en 2007. Un panneau supplémentaire a été également réalisé en 2009 sur les conditions de vie des personnes en France après l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne.

En 2012 l'exposition a été prêtée seulement à deux organismes :

- Au Secours Catholique de Créteil et
- A la Ligue des droits de l'Homme de Clichy la Garenne.

Le prêt est organisé à partir du site internet Romeurope par le biais d'un « formulaire » à remplir et à retourner au Collectif (<http://www.romeurope.org/Opre-Roma.html>).

2. Sont également prêtés, à des fins de diffusion publique, différents DVD :
 - Roms en errance de Bernard Kleindienst :
 - St Maur, terre d'accueil, de Jean-Luc Millet
 - Caravane 55, d'Anna Pitoun et Valérie Mitteaux
 - Stella, de Vanina Virginal
 - Bon souvenirs de la Souillarderie, Yannick Lainé
 - Le 380 route de Ste Luce – Un an après. A la rencontre de trois expulsés de Nantes, Une famille un Toit 44/Télé Nantes
 - Paroles de Tchavés, Documentaire de Marilou Terrien et Thibault Datry
 - Le Bateau en carton, de José Vieira
 - La mère et l'enfant, documentaire pédagogique produit par l'association ASAV et MdM
 - Aller à l'école en France, Film pédagogique dédié aux médiateurs intervenant auprès des populations Roms présenté par l'ASAV et MdM

Tous les supports en prêt sont décrits à la page suivante du site : <http://www.romeurope.org/DVD.html>

Ils sont envoyés par la poste sur simple demande avec les contacts des réalisateurs auprès desquels les associations sollicitent une autorisation de diffusion publique.

o **II-3-7 Les actions réalisées au sein du Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation - CDERE**

Depuis sa création en 2009, le Collectif se réunit environ régulièrement afin de définir les actions à mettre en place pour la défense et la promotion du droit des enfants roms à l'éducation.

Ce collectif est composé, outre les membres du CNDH Romeurope, d'autres organismes qui œuvrent spécifiquement dans le domaine de l'éducation tels que la Fédération nationale des parents d'élèves (FCPE), le Syndicat des instituteurs et professeurs des écoles (SNUipp), le Réseau Education sans Frontière (RESF), DEI-France et autres (pour plus d'information, voir page du site Romeurope dédiée au CDERE : <http://www.romeurope.org/-Collectif-education-.html>).

La coordination du CNDH, en lien avec l'Association Hors la Rue est en charge d'organiser les réunions et les événements décidés collégalement par les membres.

En 2012, trois réunions ont été organisées : les 6 juin, 31 août et 13 décembre.

II-3-7-1 Saisine situation au Défenseur des droits

Le 29 mars 2012, le CNDH Romeurope en lien avec l'association DEI-France a saisi le Défenseur des droits suite à un refus de scolarisation d'enfants vivant sur un bidonville à Ris Orangis. http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Courrier_Prefet_scolarisation_avril_2012.pdf

II-3-7-2 Interpellations des pouvoirs publics

Le 26 juin 2012, le CDERE a adressé une lettre au Ministre de l'Education Nationale, M. Vincent Peillon afin de l'alerter sur les difficultés et obstacles auxquels sont confrontés les enfants vivant en squats et bidonvilles et préparer au mieux la rentrée scolaire 2012/2013 en mettant en place un référent dans chaque académie pour répondre rapidement aux besoins sur le terrain.

Le 4 septembre 2012, le CDERE a publié un communiqué de presse, jour de la rentrée scolaire « *Pas d'enfant Rom sans école à la rentrée* »¹⁶

Le 11 septembre 2012, le CDERE a été reçu par le Ministre déléguée à la réussite éducative Mme Pau Langevin au cours duquel le Collectif a rappelé ses revendications principales :

- La scolarisation effective et sans délai de tous les enfants sur le territoire français, et ce de la maternelle au lycée ;
- La garantie de la continuité du parcours scolaire, y compris en cas de changement de lieu de vie ;
- La mise en place de dispositifs adaptés à l'accueil de ces enfants, ainsi qu'une formation spécifique initiale et continue pour les personnels éducatifs et les enseignants de la maternelle au lycée.
- La nomination d'un référent national au sein de l'Education Nationale et d'un référent par académie auxquels faire part de toutes les difficultés liées à la scolarisation (refus, délais d'affectation...) afin de trouver une solution immédiate ;

Lors de cette réunion des membres de la Direction générale aux affaires scolaires ont repris les grandes orientations d'une circulaire en cours de rédaction.

Le 3 octobre 2012, trois circulaires de l'Education Nationale¹⁷ ont été publiées précisant le nouveau cadre concernant la scolarisation :

- Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés
- Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs
- Organisation des Casnav

III/ Actions régionales

¹⁶ http://www.romeurope.org/IMG/pdf/CP_CDERE_4_septembre_2012.pdf

¹⁷ <http://www.romeurope.org/spip.php?article1186>

III-1 Présentation

Il n'est pas dans l'objet de ce rapport de rendre compte de toutes les actions développées par les collectifs, associations et comités locaux. Elles s'organisent selon plusieurs axes, en fonction des réalités et besoins locaux :

- **Support à la vie quotidienne des personnes** : accompagnement social, économique, juridique et psychologique
- **Réalisation des projets** : hébergement, scolarisation, insertion par le travail, médiation avec les structures publiques, lutte contre les discriminations
- **Actions de plaidoyer** : souvent en lien avec la lutte des sans-papiers, sans logement, travailleurs précaires... pour le respect des droits élémentaires des personnes et le respect des leurs devoirs de la part des autorités locales
- **Actions de sensibilisation et de communication** : auprès du grand public avec les Roms dans le cadre de réunions publiques, projections de films, occasions festives mais aussi conférences et communiqués de presse.

La présence géographique des membres du Collectif est explicitée au § II-2 et sur la page « Actions régionales » du site Romeurope (<http://www.romeurope.org/-Actions-regionales-.html>) il est possible de consulter les informations, envoyées par les membres, concernant les différents territoires.

III-2 Le Collectif Romeurope Ile de France¹⁸

Le Collectif Romeurope Ile de France regroupe l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la région auprès des Roms : délégations régionales ou départementales des associations nationales, mais aussi et surtout, associations locales réunissant des familles et des personnes soutiens, regroupements de citoyens-militants, voire même individus/militants.

Le Collectif Romeurope Ile de France a une fonction de veille et d'alerte ainsi que de soutien technique pour ses membres. Il fait connaître, dans les plus brefs délais, à l'ensemble des membres du Collectif, les événements qui jalonnent malheureusement la vie des Roms qui vivent en Ile de France dans les squats et les bidonvilles, interventions policières, évacuations des lieux de vie, distributions d'OQTF et APRF, diverses formes de discriminations, afin de favoriser la venue sur place de tous ceux qui peuvent apporter une aide matérielle ou morale.

Par ailleurs, le Collectif Romeurope Ile de France organise les échanges d'expériences qui ont permis localement des avancées dans les domaines aussi variés que l'équipement sanitaire, l'accès à des hébergements d'urgence, la scolarisation des enfants, la médiation sanitaire, les recours auprès des tribunaux, l'obtention des autorisations de travail, l'accès au statut d'auto-entrepreneur...

Le Collectif Romeurope Ile de France développe des actions d'interpellation, information, témoignages, plaidoyer : communiqués de presse, réunions publiques, lettres ouvertes. Il entretient les liens avec les institutions régionales.

¹⁸ **Le Collectif Romeurope Ile-de-France** est composé en 2012 des organismes suivants :

ASAV (*Association pour l'accueil des voyageurs*) – **ASET 93 et 95** (*Aide à la scolarisation des enfants tsiganes*) – **ASEFRR** (*Association de Solidarité en Essonne aux familles roumaines et rroms*) – **CIMADE** (*Comité intermouvements auprès des évacués*) – **FNASAT-Gens du voyage** – **CCFD-Terre Solidaire** – **Habitat Cité** – **Hors la Rue** – **LDH** (*Ligue des Droits de l'Homme*) – **MDM** (*Médecins du Monde*) – **MRAP** (*Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples*) – **Mouvement catholique des gens du voyage** – **PU-AMI** (*Première Urgence- Aide Médicale Internationale*)- **Romeurope 94 Val-de-Marne** – **Secours catholique (Caritas France)** – **URAVIF** (*Union régionale des associations pour la promotion et la reconnaissance des droits des Tsiganes et des Gens du voyage d'Ile-de-France*)

Et le Comité de soutien de Montreuil (93), Romeurope 94, le Comité de soutien 92-Sud, le Collectif de soutien aux familles rroms de Roumanie (95), le Collectif Romyvelines (78), le Collectif des sans-papiers de Melun (77), Collectif de soutien aux familles Rroms de Noisy le Grand

Les réunions du réseau Romeurope Ile-de-France rassemblent en moyenne une trentaine de représentants associatifs et citoyens impliqués dans des actions de terrain.

En 2012, ont été organisées **deux rencontres** du Collectif Romeurope Ile de France : le 25 avril et le 3 octobre 2012. Lors de la réunion du 25 avril, une avocate du réseau d'avocats est venue présenter leur action aux membres du Collectif Ile de France.

A chaque occasion un tour de table a été réalisé afin d'avoir une présentation de l'état des lieux sur chaque département.

Ces réunions sont une occasion d'échanger pour les militants et associatifs qui œuvrent auprès des roms au quotidien sur les sujets suivants : les meilleures pistes et méthodologies pour un accompagnement réussi, les personnes et organismes ressources sur le territoire de l'Ile de France, les outils pratiques dont les accompagnateurs peuvent se prévaloir, les nouveautés jurisprudentielles, les pratiques abusives rencontrées et les possibilités de les contourner ; etc...

IV/ Projets et Financements

Pour l'année 2012 le CNDH Romeurope a pu bénéficier de subventions suivantes :

IV-1 Subventions privés

Fondation Abbé Pierre

Depuis 2008 la FAP est le principal bailleur du CNDH.

En 2011, une nouvelle convention triennale a été signée entre la Fondation Abbé Pierre et le Collectif Romeurope. L'objectif de cette convention est le soutien financier de la Fondation à l'association pour ses fonctions de tête de réseau et d'observatoire sur la situation des Roms migrants vivant en France en situation de grande précarité dans des squats et bidonvilles.

Cette convention permet au Collectif de bénéficier d'un apport pour son fonctionnement général et non pas spécifiquement à un projet. En particulier cette contribution renforce les actions de la coordination et la fonction d'observatoire du Collectif au travers du soutien à la réalisation du Rapport d'observatoire. Pour l'année 2012 la FAP la financé le Collectif à hauteur de 21 000€.

Secours Catholique

Dès 2008 le Secours Catholique a soutenu le Collectif financièrement de façon croissante chaque année afin de favoriser la participation et la représentation de Roms aux actions du Collectif, renforcer leur autonomie et leur permettre des prises de position.

En 2012, le Secours catholique a financé Romeurope à hauteur de 15 000 euros pour un projet visant à favoriser une participation plus active, avertie et régulière des Roms aux échanges et aux actions que le Collectif mène en leur faveur.

CCFD- Terre Solidaire

En 2012, le CCFD a apporté une contribution financière au Collectif pour l'organisation de la Rencontre nationale qui s'est déroulé les 17 et 18 novembre 2012 à Marseille. Ce financement a permis une meilleure organisation de cette rencontre et la prise en charge de certains frais, tels que le repas des convives, a facilité la participation d'un grand nombre de membres.

Médecins du Monde

En 2012, Médecins du Monde a apporté une contribution financière au Collectif pour participer à son fonctionnement. Il s'agit d'un financement pour l'ensemble des activités menées par le Collectif à hauteur de 15 000 euros.

IV-2 Subventions publiques

FONJEP

Par le biais de l'ACSE le CNDH Romeurope reçoit une contribution à hauteur de 5200€/an environ pour le soutien du poste de coordination depuis 2008. Le Fonjep a renouvelé ce soutien pour 2012.

Région Ile de France, Lutte contre les discriminations

En 2012, le Collectif a déposé une nouvelle demande pour le soutien du projet « **Sensibilisation du grand public pour combattre les préjugés et stereotypes sur les Roms** ». Cette demande a été retenue et la Région a alloué 14 000€ au CNDH Romeurope pour la réalisation de ce projet entre 2012 et 2013. Le projet prévoit la mise en place d'actions de sensibilisation du grand public. En particulier la réalisation d'une brochure sur les principaux préjugés sur la population roms et d'une campagne de sensibilisation en Ile de France.

Conseil régional Ile de France – Fonds pour le développement de la vie associative (FRDVA) Projet « Plateforme régionale en soutien des acteurs associatifs qui œuvrent pour le respect des droits fondamentaux des habitants des squats et bidonvilles »

Après un premier projet financé par le FRDVA en 2009, un deuxième projet biennal sur le même sujet a été présenté à la région en 2010 afin d'obtenir une subvention pour la mise en place d'actions destinées d'une part à renforcer le Collectif Romeurope Ile de France au travers des outils d'appui technique et d'autres part à réaliser des actions en faveur des Roms qui pourraient, grâce à leur contenu, dépasser les frontières régionales. Même s'il a pu démarrer fin 2010, ce projet a vu sa pleine réalisation à partir de 2011. De nombreuses actions ont été réalisées parmi lesquelles : des formations, des outils pratiques, des séminaires, etc...

En octobre 2012, une formation a été mise en place dans le cadre de ce projet à destination des membres du Collectif Ile de France sur la domiciliation et la loi DALO (droit au logement opposable) et l'occupation sans droit ni titre et l'aide juridictionnelle (voir programme en annexe).

IV- 3 Dons et ventes de produits

Une partie marginale des recettes du Collectif provient des dons et de la vente de produits tels que les différentes publications du Collectif : étude sur les obstacles à la scolarisation des enfants roms, brochure d'information sur le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation, Rapport Romeurope. La vente de ces produits, n'est pas structurée et limitée au réseau Romeurope.

V / Réseau partenaires

Pour l'accomplissement de ses missions le CNDH Romeurope travaille régulièrement en partenariat avec d'autres organismes et associations en fonction des thématiques. Une description des différents partenaires et le lien vers leurs sites internet sont indiqués à la page suivante du site de Romeurope : <http://www.romeurope.org/Membres-Partenaires.html>

- au niveau national :

Fondation Abbé Pierre

Parmi les partenaires habituels du Collectif la **Fondation Abbé Pierre** a une place de première importance.

Avec la FAP qui se bat contre le mal logement, nous travaillons tant au niveau national ainsi qu'en Ile de France, sur la thématique de l'hébergement et du logement à travers la réalisation d'outils d'information et l'organisation de formation sur les dispositifs existants d'hébergement et logement.

Le Collectif Romeurope dans sa déclinaison en Ile de France mène avec la FAP une action de plaidoyer vers le Conseil régional sur différentes questions liées aux lieux de vie des Roms en région. Une rencontre et plusieurs échanges ont eu lieu en 2011 concernant une demande de la région sur la mise en place d'une table ronde regroupant tous les acteurs concernés, Etat compris, afin de concevoir une action positive en faveur des Roms pour leur accès au droit commun et en particulier à un habitat digne. Même si nous trouvons une écoute attentive de la part de la région, la table ronde n'a malheureusement pas été organisée.

<http://www.fondation-abbe-pierre.fr/>

Groupe d'information et de soutien des immigrés : GISTI

Un autre partenaire incontournable pour le Collectif est sans doute le **GISTI**.

Le Gisti - Groupe d'information et de soutien des immigrés - est une association spécialiste du droit des étrangers. Il organise des permanences juridiques sur le droit d'entrer et de séjourner sur le territoire français mais aussi concernant le droit en général (droit à la protection sociale, droit au travail, etc.) des résidents étrangers sur le territoire, revendiquant l'égalité d'accès à ces droits entre Français et étrangers.- il plaide, par exemple, pour la liberté de circulation-

Le Gisti nous accompagne dans la plupart de nos démarches juridiques, de la veille à la diffusion d'information à la mise en place d'actions vers différents interlocuteurs à l'échelle nationale ou européenne. Grace à sa collaboration il nous est possible de réaliser des fiches pratiques sur les différents droits et démarches à suivre pour les faire valoir. A deux reprises en 2008 et après l'été 2010, le CNDH Romeurope a collaboré avec le GISTI pour la rédaction d'une plainte envoyée à la Commission européenne dans le but d'atteindre la Cour de Justice de l'Union européenne afin de faire condamner la France pour violation du droit européen en matière de libre circulation et discrimination.

En 2012 nous avons mené conjointement les actions suivantes :

- renforcement d'un réseau d'avocats ;
- formation sur les droits des occupants sans droit ni titre ;

www.gisti.org

Réseau Education Sans Frontière : RESF

Réseau de solidarité avec les enfants de familles sans-papiers et jeunes sans-papiers scolarisés, constitué de collectifs dans des écoles et quartiers, RESF est un référent incontournable pour les actions que le Collectif Romeurope mène en faveur du droit à l'éducation des enfants roms. RESF est un de membre plus actif du Collectif pour les droits des enfants roms à l'éducation.

<http://www.educationsansfrontieres.org/>

Toilettes du Monde

L'Association « TOILETTES DU MONDE » a pour objet de promouvoir, concevoir et mettre en œuvre l'assainissement durable, en France et à l'international, afin de protéger la santé humaine et de préserver l'environnement et les ressources naturelles. Dans le cadre du projet de Création d'Outils pour répondre à la Précarité Sanitaire, l'association a sollicité Romeurope pour participer à un groupe de travail qui a établi un état des lieux sur 5 000 personnes sur 43 situations différentes.

<http://www.toilettesdumonde.org/>

URBA-Rom

Le réseau Urba-Rom regroupe des universitaires et des associations qui s'intéressent aux politiques envers les publics roms ou tsiganes. Il a pour objectif l'analyse des processus de catégorisation des groupes en question et la participation aux réflexions sur les actions publiques en cours et à venir.

Certains membres fondateurs de ce réseau sont à la fois membre du Collectif et du comité technique du CNDH Romeurope. La collaboration avec Urba-Rom nous permet d'avoir un espace de discussion qui favorise les regards croisés ; il constitue un centre de ressources qui rassemble les travaux scientifiques, les rapports et les documents techniques, ainsi que les références juridiques sur les politiques contemporaines et permet la construction de projets de recherche comparative dont les résultats peuvent bénéficier au réseau Romeurope aussi.

<http://urbarom.crevilles-dev.org/>

Ci-dessous d'autres partenaires, nationaux et locaux avec lesquels Romeurope a ou a eu l'occasion de travailler. Ceux-ci sont souvent présents par le biais de leurs délégations régionales ou départementales, en tant que membres, dans les comités et collectifs locaux :

- ATD Quart Monde
- Emmaüs
- Rue et Cités
- Portail pour l'accès aux droits sociaux

- au niveau européen :

ERRC – Centre européen des droits des Roms (European Roma rights center)

Le Centre européen des droits des Roms (ERRC) est une organisation internationale d'intérêt public qui agit pour combattre le racisme contre les Roms ainsi que les abus de droit à leur encontre au travers des recours en justice stratégiques, le développement des recherches et des politiques, le plaidoyer et l'éducation aux droits de l'Homme.

Depuis sa création en 1996 l'ERRC agit afin d'offrir aux Roms les outils nécessaires pour combattre les discriminations et avoir un accès égal à la justice, à l'éducation, au logement, aux soins de santé et aux dispositifs de droits commun.

Des échanges réguliers ont lieu avec Romeurope. L'ERRC depuis 2010 s'intéresse particulièrement à la situation des Roms en France et en 2011 un *focal point* a été identifié pour faciliter la récolte d'information ainsi que l'échange avec les acteurs locaux.

Le 30 novembre 2012 des représentants d'ERRC sont venus rencontrer le Collectif afin d'échanger sur les possibles collaborations entre les deux associations.

<http://www.errc.org>

Romani CRISS

Romani Criss est une ONG roumaine fondée en 1993 dont le siège est à Bucarest. Composée par des ressortissants de la minorité Roms de Roumanie, elle intervient dans la défense des droits des Roms et la lutte contre les discriminations. Des échanges réguliers ont lieu avec le Collectif Romeurope en particulier, depuis 2010, au sujet des pratiques de l'administration roumaine concernant les Roms qui rentrent de France avec des OQTF ou APRF. Ceci afin d'identifier et dénoncer au niveau européen les éventuels abus. Un représentant de Romani Criss est venu participer à la Rencontre Nationale du CNDH Romeurope les 17 et 18 novembre 2012 à Marseille.

www.romanicriss.org

- autres collaborations :

Le Collectif Romeurope est régulièrement sollicité par des organismes nationaux et internationaux qui s'intéressent à la situation vécue par les Roms migrants en France. Ces sollicitations peuvent être sous forme d'invitation à des réunions ainsi qu'à des colloques, des demandes d'auditions et d'échange d'informations. Le Collectif peut ainsi apporter son expertise et ses connaissances pour la rédaction de rapports ou d'interpellations politiques par le biais de ces organismes.

Par ailleurs, depuis fin 2010, **Amnesty International**, par sa mission en France et son bureau de Londres, a sollicité le Collectif afin de collecter des informations précises sur la situation des Roms migrants dans notre pays. Le Collectif a aussi donné des contacts sur le terrain afin que les chercheurs d'Amnesty International Londres puissent réaliser une mission de récolte d'information. Ces actions ont abouti à plusieurs déclarations publiques d'Amnesty sur la violation des droits des Roms migrants par la France et à un rapport réalisé grâce notamment aux informations fournies par les membres du Collectif rencontrés par Amnesty sur le terrain. En 2012, Amnesty Internationale a publié un rapport « *Chassés de toute part : les expulsions forcées de Roms en Ile de France* »¹⁹. Amnesty est venue dans nos locaux avant la publication du rapport pour échanger sur la situation en France. Le Collectif était présent à la conférence de presse à l'occasion de la sortie de ce rapport le 28 novembre 2012.

¹⁹ http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Rapport_AI_expulsions_forcees_de_Roms_en_IDF.pdf

ANNEXES

Les membres du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope.

ABCR - Association biterroise contre le racisme

Créée en 1991, a pour but premier de lutter contre le racisme et les discriminations sous toutes leurs formes.

Ses activités principales sont : l'accueil pour le conseil et l'accès aux droits (1000 visites en 2008, sur 9 mois), et le suivi de chaque cas, la participation, depuis sa création, à la semaine nationale d'éducation contre le racisme, (participation de 6000 à 7000 élèves chaque année, sur deux semaines). Particulièrement sensible aux droits des étrangers elle intervient solidairement auprès des personnes "sans-papiers", dans le but d'obtenir leur régularisation, et anime différents Collectifs, notamment celui des "Enfants de parents sans papiers".

ALPIL- Action pour l'insertion sociale par le logement

Dans son domaine de compétence, l'association intervient pour un accès de tous aux droits fondamentaux. Son action est généraliste et s'adresse à tous ceux qui éprouvent des difficultés de logement ou d'hébergement.

AMPIL - Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement

L'Ampil est une association loi 1901, créée en 1992, adhérente de la FAPIL et œuvrant pour le droit au logement.

Composée d'une équipe de juristes et de travailleurs sociaux, ses actions vont de la lutte contre l'habitat indigne aux préventions des expulsions domiciliaires et à l'aide à la recherche de logement. Depuis 2007, elle intervient en faveur de la population Rrom de Marseille. Dans ce cadre, un dispositif d'accueil, de traitement et d'accompagnement est mis en place alliant permanences sociales et déplacements réguliers sur les lieux d'habitation.

ASAV- Association pour l'accueil des voyageurs

L'association pour l'accueil des voyageurs (ASAV) a été créée en 1990 dans une dynamique de soutien aux Roms migrants et aux Gens du voyage. Elle se donne comme objectif de favoriser l'accès aux droits et la prise en compte de ces questions par les pouvoirs publics.

Association Solidarité avec les familles roms roumaines - ASEFRR

L'Association de Solidarité avec les Familles Roumaines a été déclarée à la sous-préfecture de Palaiseau en novembre 2007 dans la continuité de l'existence d'un Collectif qui accompagnait ces familles depuis cinq ans.

L'association qui compte environ 50 membres, accompagne les familles roumaines dans leurs démarches auprès de l'administration et des centres médicaux et scolaires. Elle intervient auprès des autorités préfectorales afin de rechercher des dispositions viables d'accueil, travaille avec les communes pour permettre la stabilité d'un certain nombre des familles pour éviter leur expulsion avec le souci de leur intégration. Elle organise des rencontres et des fêtes afin de sensibiliser la population à la situation difficile de ces familles, espérant changer le regard et faire naître la solidarité.

CCFD- Terre solidaire

Le CCFD-Terre solidaire a été créé en 1961 par 29 mouvements et services d'Eglise. Le CCFD a deux missions qui sont deux lignes d'action complémentaires et indissociables :

Le soutien aux partenaires du Sud et de l'Est : Le CCFD-Terre Solidaire soutient des initiatives de développement décidées et mises en œuvre par des partenaires dans des pays du Sud et de l'Est. Ces initiatives contribuent à la promotion de la citoyenneté. Avec ces partenaires, le CCFD-Terre Solidaire entretient des relations de long terme qui ne se limitent pas aux aspects financiers mais visent à construire ensemble une vision d'avenir et une stratégie dans la durée.

L'éducation au développement : Le CCFD-Terre Solidaire, avec un réseau de 15.000 animateurs bénévoles partout en France, mène un travail d'éducation au développement afin de sensibiliser l'opinion aux réalités internationales et à la nécessité de la solidarité internationale. Il s'agit d'une politique d'éducation au développement en France, qui incite à agir en citoyen individuellement et collectivement. Une meilleure connaissance du monde et un discernement doivent conduire chacun à

un changement de mentalité, de comportement et de modes de vie. Cela permet d'intervenir au niveau politique pour plus de justice.

LA CIMADE- Comité intermouvements auprès des évacués

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité de la personne. La Cimade est à la fois une ONG, avec des actions à l'international (15 partenaires dans 10 pays), et un mouvement national présent sur tout le territoire qui compte près de 2 000 bénévoles. 100 000 personnes sont conseillées et accompagnées chaque année, pour leur permettre un exercice effectif de leurs droits. La Cimade assure également un travail de capitalisation et de formation, de veille et d'analyse.

Fort de sa présence aux côtés des migrants et fidèle à ses engagements, La Cimade témoigne des injustices qu'elle constate et propose des alternatives pour une politique plus respectueuse des droits humains.

C.L.A.S.S.E.S.

Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien aux Enfants des Squats

C'est une association loi de 1901 qui a pour objectif de favoriser l'accès à la scolarisation des enfants Roms dans les écoles de proximité par l'accompagnement des familles dans leurs démarches d'inscription et le soutien aux enfants scolarisés. Pour cela nous prenons appui sur les militants et les bénévoles, les associations de parents d'élèves et de quartier, nous intervenons auprès des autorités et travaillons en liens étroits avec l'ASET et les autres enseignants.

CLASSES milite aussi pour faire connaître cette population à travers leur histoire, leur vécu... à l'aide d'expositions, tables rondes.

Collectif Romeurope Nantes

Le Collectif nantais Romeurope regroupe des associations ou des individus, qui partagent l'objectif du Comité National des Droits de l'Homme Romeurope, participent aux activités et acceptent les principes de solidarité et d'échange.

Le collectif se donne comme rôles :

- La coordination des actions et interventions de ses membres en termes d'aide et de soutien aux personnes et familles Roms présents sur l'agglomération nantaise dans tous les domaines : santé, habitat, emploi, éducation, liberté de circulation.
- Le partage des informations, la mutualisation des compétences, notamment en termes de veille ou d'alerte sur les événements tels que évacuation, arrestation, mise en rétention, expulsion mais également sur les conditions de vie des familles, les politiques publiques mises en œuvre...
- La sensibilisation de l'ensemble des citoyens sur la situation des Roms, leurs conditions de vie, leurs droits, les politiques mises en œuvre, par tous moyens tels que réunions publiques, communiqués de presse, lettres ouvertes, tribunes...
- L'interpellation des responsables politiques et institutionnels ; la négociation, la recherche de solutions avec l'ensemble des acteurs politiques et associatifs.
- La défense des droits des Roms dans le cadre des procédures judiciaires et leur information sur leurs droits et devoirs.
- Les échanges d'informations avec les autres réseaux agissant auprès des Roms à l'échelle nationale ou européenne.

Collectif Solidarité Roms de Lille Métropole

Le Collectif Solidarité Roms de Lille Métropole est né début 2008 de l'initiative de quelques militants, las de constater que les populations concernées étaient toujours tenues pour quantité négligeable et exposées en permanence à des drames.

Ce collectif travaille régulièrement avec des associations locales d'action sociale auprès des Gens du voyage. Il est accompagné techniquement dans ses projets par la MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités).

Il s'est forgé une culture commune et agit en cohésion, dans le respect de l'autonomie de chaque organisation membre.

Collectif Rrom des associations de l'agglomération lyonnaise

Le Collectif Rrom des associations de l'agglomération lyonnaise regroupe près d'une vingtaine d'associations de l'agglomération lyonnaise ainsi que des personnes présentes à titre individuel.

Il constitue à la fois une instance de réflexion, d'information et de coordination ; Il peut être à l'origine ou apporter son soutien à différents types d'actions :- Courriers aux élus, au préfet, pétitions-Conférences de presse, lettres ouvertes, contacts avec les médias,- Appel ou soutien aux rassemblements, - Présence lors des expulsions - Co-organisation de différentes manifestations (journée du Peuple Rrom, goûter, conférences, expositions, ...)

Ses réunions se tiennent tous les mois et demi environ.

Les membres du Collectif Rrom des associations de l'agglomération lyonnaise sont :

- Alpil (Action Locale Pour l'Insertion par le Logement), - Arts et Développement,
- A.S.E.T. 69 (Association pour la scolarisation des enfants tziganes), - ATD-Quart Monde Rhône-Alpes, - La CIMADE, - C.L.A.S.S.E.S. (Collectif lyonnais pour l'accès à la scolarisation et le soutien aux enfants des squats),- Collectif Chartreux, - Écologie-Solidarité-Citoyenneté Tassin la Demi-Lune, - GREF (Groupement des Retraités Éducateurs sans Frontières), - Ligue des Droits de l'Homme, - Médecins du Monde-Lyon,- Médiation et accompagnement des demandeurs d'asile, - Le MRAP,- la Pastorale des Gens du voyage, - RESF (Réseau Education sans Frontières)-Lyon, - Resovigi,- Secours catholique 69.

Collectif Romyvelines

Le Collectif s'est constitué en 2008 en soutien à des familles Roms pour l'accès à leurs droits : scolarisation des enfants, droit à la protection sociale et à un revenu décent, accès au logement ou à l'hébergement, lutte contre les discriminations de toutes sortes...

Ses membres :

Association pour la scolarisation des enfants du voyage (ASET),
Confédération syndicale des Familles_Epône (CSF), Droit au Logement (DAL),
Ligue des Droits de l'Homme (LDH),
Le Nigloo en colère_Union Française des Associations Tsiganes (UFAT),
Réseau Education sans Frontière (RESF),
et des voisines et voisins solidaires.

L'action du Collectif s'inscrit dans une démarche solidaire d'accompagnement mais aussi de sensibilisation et d'informations auprès des habitants afin de faire reculer les préjugés.

Collectif de soutien aux familles ROMS de l'agglomération orléanaise.

Le comité de soutien aux familles ROMS de l'agglomération orléanaise a été créé en octobre 2009, principalement pour soutenir des familles menacées d'expulsion et qui finalement l'ont été en juillet 2010.

Le comité poursuit son action tant pour trouver des logements, soutenir les enfants scolarisés et résoudre des problèmes de santé.

Le comité est composé d'une trentaine de membres comprenant une dizaine d'associations dont le Secours catholique, le CCFD, la Conférence St Vincent de Paul, l'Entraide protestante, RESF, une paroisse, l'Aumônerie des Gens du Voyage et la LDH qui en assure la présidence.

Comité de soutien 92 Sud

Le comité de soutien 92 Sud se compose aujourd'hui d'une petite équipe de militants sur Meudon et Vélizy et d'un réseau de personnes qui interviennent ponctuellement.

Objectifs :

- 1/ Assurer une veille relationnelle, juridique et sanitaire (si possible avec la Croix Rouge de Meudon) sur les campements Roms de Meudon et de son environnement immédiat.
- 2/ Mettre en place un réseau d'information et d'alerte en cas de menace d'expulsion. Dans ce cadre il nous reste à établir des liens avec des militants de Clamart et de Chatenay-Malabry
- 3/ Etre en contact avec des interprètes sans lesquels le projet de veille ne serait que formel
- 4/ Suivre l'actualité dans le cadre de Romeurope.

Comité de soutien de Montreuil

Collectif apportant son soutien aux Roms de Montreuil par diverses actions concrètes concernant l'installation, l'accès aux soins, la scolarisation. Souhaite élaborer une réflexion à long terme sur l'intégration des Roms dans notre pays.

Collectif de soutien aux familles Roms roumaines – Val d’Oise

Collectif apportant son soutien aux familles roms le Val d’Oise, pour le suivi administratif, la scolarisation des enfants, l’accès aux soins de santé et pour maintenir, autant que faire se peut, les liens lors des expulsions successives, particulièrement fréquentes dans cette région.

Collectif de soutien aux familles Roms de Noisy le Grand

FNASAT- Gens du voyage

La fédération nationale des associations solidaires d’action avec les Tsiganes et Gens du voyage FNASAT-Gens du voyage rassemble 85 associations et organisations pour :

- construire les conditions qui permettent aux populations tsiganes et du voyage d’accéder par elles-mêmes à une vie citoyenne digne et libre ;
- défendre et promouvoir l’égalité d’accès au droit commun ;
- assurer la reconnaissance et la promotion des personnes et des familles tsiganes et Gens du voyage
- intervenir auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer la législation et la réglementation ;
- participer à l’élaboration et à la diffusion des connaissances théoriques et pratiques.

La FNASAT-Gens du voyage gère un centre de documentation, des services de formation, de coordination de programmes européens et édite la revue Etudes Tsiganes.

HABITAT CITE

Habitat-Cité est une association loi 1901, créée en 2003. Ses activités visent l’accès à l’habitat des populations démunies, ainsi que leur accompagnement global : suivi social accès aux droits et projets économiques.

Les projets menés en faveur d’un public rom se déroulent en France (Nantes, Grenoble) et en Roumanie (département d’Alba) et concernent en particulier l’insertion par l’habitat et par l’emploi. Habitat-Cité mène également des projets de solidarité internationale au Nicaragua et au Cap-Vert.

Pour plus de détails et pour contacter l’association :

site web : www.habitat-cite.org

HORS LA RUE

Hors la rue effectue un travail de repérage des mineurs isolés ou mal accompagnés en situation d’errance et assure leur accompagnement vers le droit commun. Hors la Rue travaille aujourd’hui principalement avec les jeunes roumains, utilisant son expérience acquise durant plusieurs années en France et en Roumanie. L’équipe de Hors la Rue utilise différentes formes d’animation artistique, culturelle et sportive comme outils pour réintégrer les enfants et les adolescents en grande rupture sociale et familiale, et/ou en situation de déracinement.

LDH- Ligue des droits de l’Homme

Généraliste de défense des droits, la LDH est engagée dans la lutte contre le racisme et les discriminations envers les Roms pour le respect des droits fondamentaux. Elle est impliquée avec ses sections locales dans les comités de soutien et intervient contre les abus policiers comme sur les cas individuels en matière de droit au séjour.

MdM- Médecins du Monde

Médecins du monde est une association de solidarité internationale qui a pour vocation à partir de sa pratique médicale et en toute indépendance, de soigner les populations les plus vulnérables, dans des situations de crises et d’exclusion partout dans le monde et en France. Développe des projets auprès des Roms migrants en Ile de France, et autour des principales villes de France.

MRAP- Mouvement contre le racisme et pour l’amitié entre les peuples

Mouvement qui a pour but la défense des personnes victimes de discrimination raciste et pour moyen le développement d’une meilleure connaissance entre les êtres humains de tous pays.

Première Urgence – Aide Médicale Internationale

Organisation Non Gouvernementale de Solidarité internationale à but non lucratif et qui n’est guidée ou subordonnée à aucune considération de nature politique ou religieuse. Son action est régie par les

principes suivants : engagement, humanité, impartialité, indépendance, transparence, pragmatisme, coopération, éthique, dialogue et innovation.

PU-AMI a pour objectif d'apporter une réponse globale à l'ensemble des besoins fondamentaux des populations victimes de crises humanitaires dans l'urgence jusqu'à leur permettre de retrouver leur autonomie. La stratégie de PU-AMI est d'avoir une approche intégrée dans la définition de ses projets fondée sur ses expertises diverses médicales et non médicales. Notre action est développée en partenariat avec les communautés, les autorités et la société civile.

Depuis le mois de mai 2012, PU-AMI met en place un projet de médiation sanitaire en faveur des femmes et des enfants Roms défavorisés des départements de Seine-Saint-Denis et du Val de Marne afin de garantir leur droit à la santé et de favoriser leur accès aux soins.

ROMAQUITAINE

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- Favoriser l'intégration des immigrés résidant en France,
- Mettre en place des actions citoyennes destinées aux immigrés,
- Œuvrer pour la promotion sociale des populations immigrées,
- Organiser des manifestations afin de favoriser les rencontres des différentes communautés et de promouvoir leurs cultures,
- Informers et communiquer sur l'Europe.

Rencontres Tsiganes

C'est une association composée uniquement de bénévoles qui, dans la région Provence Alpes Côte d'Azur a pour objectif d'entrer en relation avec les Roms Tsiganes afin de les aider à faire valoir leurs droits.

Association de Solidarité aux familles roms-Saint Etienne

Réseau de solidarité pour aider les familles à faire face aux urgences quotidiennes, et à gagner des droits en matière de logement, de travail, de revenu, de santé, de liberté de circulation.

ROMS ACTION

Roms Action est une association Loi 1901 créée en 2003. Elle agit dans l'agglomération grenobloise en faveur des Roms originaires des pays de l'Europe Centrale et de l'Est, plus spécifiquement de Roumanie. Missions : accompagnement spécialisé pour l'accès aux droits ; accompagnement pour des projets de co-développement dans le pays d'origine ; médiation ; information et sensibilisation des acteurs ; mise en réseau national et international.

Romeurope 94

L'association Romeurope 94 regroupe les comités de soutien de Choisy le Roi, Orly, Limeil/Bonneuil, Villeneuve le Roi, Vitry/ Villejuif/Ivry, Créteil, Sucy en Brie, Bry sur Marne, Saint Maur, Créteil, Chevilly Larue.

L'action de ces comités est multiple :

-Favoriser l'accès aux droits élémentaires des personnes (santé, logement, emploi, éducation, sécurité, ...)

-Soutien public de ces droits pour des familles subissant souvent des préjugés. En février 2010, Romeurope 94 soutient plus de 300 personnes, hébergées ou non.

Romeurope 94 poursuit l'objectif de fédérer et mutualiser les actions des comités de soutien et la recherche de partenaires pour de nouveaux projets d'insertion.

Secours Catholique/ Caritas France

Association de loi 1901, à but non lucratif, le secours Catholique lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion et cherche à promouvoir la justice sociale.

Service d'Eglise, reconnu d'utilité publique en 1962, le Secours Catholique compte aujourd'hui 103 délégations départementales.

En France, l'association développe de nombreuses actions en faveur de publics vulnérables : familles en situation de pauvreté, sans abris, enfants et jeunes en difficulté, accueil et accompagnement des Roms et Gens du voyage etc.

A l'international, le Secours Catholique – Caritas France soutient des programmes d'urgence et appuie les initiatives de développement de ses partenaires locaux en Afrique, en Asie et en Amérique

latine et en Europe, notamment des programmes de développement des Caritas locales en faveur des Roms.

SICHEM, Service de Coopération Humanitaire pour les Etrangers et les Migrants

L'association créée en 2005 par l'Union Diaconale du Var et le Secours Catholique, a pour objet de :
- promouvoir des initiatives de solidarité et d'inter culturalité pour lutter contre l'exclusion sociale et les discriminations.

- d'animer une coopération humanitaire par l'accueil et l'accompagnement des étrangers et des migrants en situation de grande précarité.

Actuellement, l'association travaille en collaboration avec les services de l'Etat afin de réaliser un diagnostic de la situation des familles Roms vivant dans des campements dans l'aire toulonnaise et l'Est Var dans le but de leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et de s'organiser pour la prise en charge de leur avenir, en France ou dans leur pays d'origine

UNE FAMILLE UN TOIT 44

Association créée en qui a pour objet de participer à la lutte contre l'exclusion par des actions spécifiques en faveur des ménages en difficulté dans le domaine de l'habitat. Activités auprès des Roms : Accompagnement à la sédentarisation de familles tsiganes – Traduction / Interprétariat ROM

URAVIF Union régionale des associations pour la promotion et la reconnaissance des droits des Tsiganes et Gens du voyage en Ile-de-France.

Créée en 1983. Activité essentiellement centrée autour de l'habitat. Coordination régionale et outil des associations qui la constituent : mise en place d'un « Observatoire de l'habitat des gens du voyage en Ile de France »

Le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation – CDERE

Sur le terrain depuis plusieurs années, le Collectif Romeurope a constaté, étudie à l'appui, que 5000 à 7000 enfants roms atteindront l'âge de 16 ans sans avoir été scolarisés ou après avoir eu une scolarisation chaotique. Il est apparu nécessaire de mobiliser un front large pour obtenir le droit effectif à l'éducation pour ces enfants.

Les raisons de cette situation sont liées à des refus ou des retards au niveau des inscriptions, mais aussi aux expulsions permanentes subies par les roms, expulsions relancées régulièrement par l'Etat, grand absent des actions menées.

Romeurope réaffirme fermement le principe édicté par la convention internationale des droits de l'enfant qu'aucun enfant ne doit être exclu de ce droit à l'éducation en France en raison de son origine, de son lieu d'habitation, de son handicap ou de la situation administrative de ses parents.

A l'échelle locale et nationale, la prise de conscience et la mobilisation des pouvoirs publics est urgente. Ces derniers doivent assumer leur responsabilité par rapport à cette situation d'exception, à travers laquelle le principe républicain du droit et de l'obligation scolaire est bafoué.

C'est en ce sens que le CNDH Romeurope a sollicité les syndicats enseignants, les associations de parents d'élèves ainsi que plusieurs organisations de défense des droits de l'Enfant. L'objectif de cette démarche était de former un collectif sur la question du droit à l'éducation composé d'associations dont le mandat n'est pas circonscrit aux populations roms et ainsi d'élargir la mobilisation à un plus grand nombre d'acteurs.

En septembre 2009 le « Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation » s'est ainsi constitué pour dénoncer la situation scandaleuse et méconnue des enfants roms.

Le Collectif a donc défini certaines actions pour atteindre ses objectifs :

- l'organisation d'une campagne d'information et sensibilisation du grand public sur les obstacles à la scolarisation des enfants roms, au niveau national et relayée dans les comités locaux invités à se mobiliser.

- une pluralité d'actions communes inscrites dans la durée pour le respect du droit et un accès effectif à l'éducation.

La campagne a été lancée par une conférence de presse dans les différents événements programmés à l'occasion du 20ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en novembre 2009. Un document de 8 pages a été édité à cette occasion et diffusé largement.

Une deuxième étape a été la présentation de l'étude demandée par Romeurope lors d'une conférence de presse à l'assemblée nationale avec le soutien de députés et de sénateurs. Les acteurs du collectif ont pu ensuite porter la campagne et ses revendications dans différentes occasions : Salon de l'enseignement, journées RESF, intervention à l'UNESCO et l'UNICEF, participation aux cahiers de doléances des Etats généraux de l'enfance... Des rencontres avec le ministère de l'Education nationale ont permis de poser le problème, mais sans qu'aucune dynamique nouvelle ne soit proposée par l'institution.

Une rencontre avec l'association des maires de France a permis d'inscrire la campagne dans des revendications claires, en ce qui concerne notamment l'obligation d'inscrire les enfants sans exiger de domiciliation et pour les activités périscolaires. Une autre rencontre de simple échange a eu lieu avec l'association des départements de France notamment pour la question de l'aide sociale à l'enfance. Il est prévu de reprendre ces échanges pour concrétiser des actions auprès des élus.

Des actions communes ont été définies pour la poursuite des objectifs du Collectif avec l'élaboration d'outils de plaidoyer (lettres ouvertes aux institutions concernées ; pétitions...) et l'édition des documents, des études et des guides pratiques en soutien des opérateurs de terrain.

La campagne a été relayée dans la presse et sur les sites internet.

Le Collectif pour le droit à l'éducation des enfants roms s'est saisi des structures comme la Défenseure des enfants et la HALDE pour débloquer des situations locales.

Le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation est composé per les organismes suivants :

AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) – **CGT Educ’Action** – **CLIVE** (Centre de Liaison et d’Information Voyage Ecole) – **DEI-France** (Défense des Enfants – International) – **FCPE** (Fédération des conseils de parents d’élèves) – **FERC-CGT** (Fédération de l’éducation, de la recherche et de la culture) – **ICEM-Pédagogie Freinet** (Institut Coopératif d’Ecole Moderne) – **Intermèdes-RESF** (Réseau Education Sans Frontière) – **Sud Education** – **SNUipp-FSU** – **Solidarité Laïque**.

Et les membres du Collectif National Droits de l’Homme Romeurope :

ABCR (Association Biterroise Contre le Racisme) – **ALPIL** (Action pour l’insertion sociale par le logement) – **AMPIL** (Action Méditerranéenne Pour l’Insertion sociale par le Logement) – **ASAV** (Association pour l’accueil des voyageurs) – **ASEFRR** (Association de Solidarité en Essonne avec Les familles roumaines et rroms) – **Association Solidarité Roms de Saint-Etienne** – **CCFD-Terre solidaire** – **LA CIMADE** (Comité intermouvements auprès des évacués) – **CLASSES** (Collectif Lyonnais pour l’Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squats) – **FNASAT-Gens du voyage** – **Hors la Rue** – **LDH** (Ligue des Droits de l’Homme) – **MDM** (Médecins du Monde) – **Mouvement catholique des gens du voyage** – **MRAP** (Mouvement contre le racisme et pour l’amitié entre les peuples) – **PU-AMI** (Première Urgence – Aide Médiale Internationale) – **Rencontres tsiganes** – **ROMAQUITAINE - RomActions** – **Romeurope 94** – **Secours catholique (Caritas France)** – **SICHEM** (Service de Coopération Humanitaire pour les Etrangers et les Migrants) – **Une famille un toit 44** – **URAVIF** (Union régionale des associations pour la promotion et reconnaissance des droits des Tsiganes et des Gens du Voyage d’Ile-de-France)

Et les Comités de soutien de Montreuil, le Comité de soutien 92 Sud, le Collectif Romeurope nantais, le Collectif de soutien aux familles rroms roumaines, le Collectif Rroms des associations de l’agglomération lyonnaise, le Collectif Romyvelines, le Collectif de soutien aux familles roms de l’agglomération orléanaise, le Collectif des sans-papiers de Melun, Collectif solidarité Roms Lille Métropole, le Collectif Solidarité Roms Toulouse, Collectif de soutien aux familles Rroms de Noisy le Grand.



Paris, le 16 février 2012

Rapport du CNDH Romeurope 2010-2011

Synthèse

Chaque année le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope dénonce la stigmatisation et les discriminations dont sont victimes les quelques 20 000 Roms vivant ou séjournant en France en situation de grande précarité, mais les positions prises publiquement en cet été 2010 par le chef de l'Etat, relayé par divers ministres et responsables politiques, officialisaient une inacceptable ethnicisation des choix politiques dans un non moins inacceptable amalgame Roms/Gens du voyage. **Dans un contexte d'exacerbations des questions sécuritaires et d'immigration, un bouc-émissaire était créé, les Roms** et particulièrement ceux originaires de Roumanie, étaient désignés comme délinquants et asociaux, prêts à envahir la France pour bénéficier d'avantages sociaux auxquels ils n'ont pas accès ! Ce discours politique aux accents xénophobes a attiré l'attention des médias, de la société civile et même des institutions européennes et internationales qui ont dénoncé l'attitude du gouvernement français.

LE RENFORCEMENT DES POLITIQUES DE REJET

Ces politiques combinent différentes pratiques, qui sont toutes aussi iniques les unes que les autres :

La reconduction des mesures transitoires prévues par le traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, maintenant hors du marché du travail français les ressortissants de ces deux seuls pays européens, surtout les plus pauvres et moins qualifiés ;

La priorité accordée à l'éloignement avec la distribution massive d'OQTF (Obligation à Quitter le Territoire Français) et sous couvert d'aide au retour humanitaire ;

La systématisation ciblée des pratiques de fichage. Le fichier OSCAR qui vise tous les étrangers ayant bénéficié d'une aide au retour dite volontaire (ARV) ou humanitaire (ARH) revêt d'évidence un caractère discriminatoire. Dans plus de 80% des cas enregistrés sur OSCAR, les données biométriques concernent des citoyens de

l'Union européenne de nationalité roumaine ou bulgare et, de fait, des Roms.

La mise sur pied d'un arsenal juridique spécifique. Celui-ci veut limiter le droit au séjour (mesures d'éloignement étendues aux personnes résidant depuis moins de 3 mois sur le territoire), restreindre le droit de circulation (invention de la notion d'« abus du droit de libre-circulation »), faciliter les évacuations des squats et terrains occupés de manière « illicite » et interdire la mendicité (arrêtés préfectoraux prévoyant la reconduite à la frontière des étrangers, européens ou non, pratiquant la « mendicité agressive »).

La multiplication des violences de tous ordres : stigmatisation, évacuations de terrain systématiques, brutales et suivies de la destruction des biens personnels, harcèlement policier attesté par de nombreux observateurs et par les victimes elles-mêmes.

Ces pratiques qui visent directement les migrants roms, concernent aussi les autres personnes qui, pour une raison ou pour une autre, vivent en situation de grande

précarité. **Les Roms seraient-ils les cobayes d'un dispositif anti-pauvres en cours de construction ?**

DE LA MARGINALISATION ACCRUE DES MIGRANTS ROMS A LA MOBILISATION DE LA SOCIETE CIVILE

Ces politiques à la fois discriminatoires et répressives autant qu'inefficaces ont des répercussions très néfastes sur les migrants roms qu'elles visent au premier chef.

A la stigmatisation s'ajoute en effet une précarisation accrue des conditions de vie, liée aux difficultés de plus en plus grandes pour accéder aux prestations sociales, aux évacuations à répétition et aux interruptions de suivi sanitaire, scolaire et social qu'elles impliquent, ainsi qu'aux difficultés voire à l'impossibilité effective d'accéder à l'emploi salarié à cause des mesures transitoires.

Ces situations dramatiques n'ont pas laissé la société civile indifférente.

Au contraire, des résistances se sont organisées. Grâce à la mobilisation citoyenne, des comités de soutien se sont créés et associés aux organisations humanitaires et de défense des droits pour apporter une aide régulière aux personnes en détresse, interpeller les pouvoirs publics et développer des projets d'insertion avec quelques collectivités locales volontaires.

Des solutions sont possibles dès lors que l'Etat réaffirme l'égalité des droits et propose un traitement adapté à chaque situation individuelle.

LES REVENDICATIONS PRIORITAIRES DE ROMEUROPE

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope rappelle que les Roms séjournant ou vivant en France en situation de précarité ont des droits auxquels il importe de leur donner un accès effectif, en arrêtant les pratiques, souvent abusives, qui les restreignent ou s'y opposent.

Ce sont ces revendications portées localement par les comités et les associations, que le CNDH Romeurope défend à l'échelle nationale et européenne. Pour l'essentiel il s'agit de :

- **LEVER IMMEDIATEMENT LES MESURES TRANSITOIRES qui limitent l'accès au travail ;**
- **SUPPRIMER LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES comme la distribution d'OQTF motivées sur l'« abus de droit » QUI PORTE ATTEINTE AU DROIT AU SEJOUR ;**
- **RENDRE, de ce fait, EFFECTIF L'ACCES AU DROIT COMMUN ;**
- **ARRETER IMMEDIATEMENT LES EXPULSIONS DE TERRAINS sans aucune proposition d'hébergement et prendre les mesures pour garantir un habitat digne ;**
- **PERMETTRE UN ACCES PLEIN ET EFFECTIF A LA SCOLARISATION POUR LES ENFANTS roms vivant en squat et bidonville et assurer leur protection en application de la convention internationale de l'enfant signée par la France ;**
- **GARANTIR L'ACCES AUX SOINS ET A LA PROTECTION DE LA SANTE :** une attention particulière doit être accordée à la prévention, à la vaccination des enfants et au dépistage des maladies infectieuses et chroniques.

*Ces revendications ne sont pas spécifiques à une population. Elles s'inscrivent au contraire dans l'application à tous du même principe, celui du **DROIT COMMUN**.*



Action financée par la région



FORMATION A DESTINATION DES MEMBRES DU COLLECTIF ROMEUEPE ILE-DE-FRANCE ET DE SES PARTENAIRES

Samedi 27 octobre 2012

A Paris, 59 rue de l'Ourcq, 75019

9h30 : Accueil des participants

10h – 13h00 : La domiciliation et la loi DALO

*Formateurs : Charlotte Duvernois, ASAV (Association pour l'accueil des voyageurs)
Fadila Derraz, FAP (Fondation Abbé Pierre)*

I - Rappel introductif sur les pratiques des structures de domiciliation

II – Présentation générale de la loi DALO

- A. Objectifs du texte
- B. Principes généraux
- C. Volet logement / Volet hébergement

III – Le DALO hébergement (étudié en parallèle avec le DALO logement)

- A. Le SIAO
- B. Le recours amiable
 - 1) *Publics concernés*
 - 2) *L'instance du recours amiable : la commission de médiation*
 - 3) *La décision de la commission de médiation*
 - 4) *La mise en œuvre de la décision de la commission de médiation*
- C. Le recours contentieux
 - 1) *Qui peut bénéficier du recours contentieux ?*
 - 2) *La procédure*
 - 3) *Les décisions du juge administratif*
- D. Proposition d'hébergement : les différents types de structures
- E. Possibilité de maintien dans une structure d'hébergement : le principe de continuité

IV – Cas d'études

V - Temps d'échange/ retour d'expériences

13h00 - 14h00 : Déjeuner

Repas convivial pris en charge par Romeurope

14h00 – 17h00 : L'occupation sans droit ni titre et l'aide juridictionnelle

*Formateurs : Etienne Prime, ALPIL (Action pour l'insertion sociale par le logement)
Tamara Lowy, avocate, GISTI (Groupe d'information et de soutien des
immigrés)*

I- Les réflexes à avoir face à un terrain

- A. Les éléments à rassembler pour prouver la durée d'occupation
- B. L'identification du propriétaire (cadastre)
- C. Les démarches à effectuer par les collectifs de soutien
 - a) Les fluides
 - b) Les poubelles
 - c) Les risques d'incendie
 - d) La domiciliation
 - e) La scolarisation

II- Les différents cas d'évacuations

- A. Les terrains non bâtis
- B. Les terrains bâtis
- C. Les différents actes : comment les distinguer ; PV d'huissier, jugements, arrêtés
- D. Les solutions alternatives

III- L'engagement du contentieux et l'aide juridictionnelle

- A. Les éléments à recueillir et à transmettre à l'avocat
- B. L'aide juridictionnelle

IV- Les OQTF

- A. Les OQTF avec délai
- B. Les OQTF sans délai

V- Temps d'échange

**Rencontre nationale du CNDH Romeurope
17 et 18 novembre
Marseille**

Samedi 17 novembre (Centre Le Mistral – 11 impasse Flammarion 13001)

9h00 : Accueil

9h45 : Introduction de la rencontre

10h00 – 11h30 : Retour sur les évènements de l'année 2012 :

- Les actions de plaidoyer du CNDH Romeurope
- La circulaire du 26 août 2012 et la mission du Préfet Alain Régnier, délégué interministériel

Echanges avec la salle

11h30 – 12h30 : La situation dans les Bouches du Rhône

12h30 – 14h00 : Déjeuner sur place

**14h00 – 16h00 : Tour d'horizon des situations locales depuis la circulaire du 26 août 2012
(selon les collectifs présents à la rencontre):**

- Loire Atlantique : Romeurope Nantes
- Nord Pas de Calais : Collectif solidarité Lille Métropole
- Rhône Alpes : Alpil, Collectif de Saint Etienne, Roms Action
- Ile de France : membres du Collectif Ile de France
- Haute Garonne : Collectif Solidarité Roms de Toulouse
- Centre : Collectif soutien familles roms

16h15 – 18h00 : Le rôle des collectifs de soutien (par groupe de travail) :

- Les actions des collectifs autour des évacuations
- Les tensions avec les riverains
- Le positionnement vis-à-vis des acteurs publics (Collectivité/Préfecture...) et des autres acteurs (associations, opérateurs conventionnés...)
- Positionnement du CNDH Romeurope

18h30 : Soirée organisée par les associations marseillaises

Dimanche 18 novembre (CRDP - 31, boulevard d'Athènes 13232 Marseille)

9h30 – 11h30 : La communication et les stratégies internes au sein du Collectif :

- Diffusion des informations
- Quels besoins des membres en termes de communication ?

11h30 – 13h30 : Quelles actions à mener par le CNDH Romeurope ?

13h30 : Conclusion